



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 133 de l'ordre du jour :	
Proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix	1189
Point 32 de l'ordre du jour :	
Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain :	
a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ;	
b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l' <i>apartheid</i> dans les sports ;	
c) Rapports du Secrétaire général	
Rapport de la Commission politique spéciale	1190

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

En l'absence du Président, M. Soglo (Bénin), vice-président, prend la présidence.

POINT 133 DE L'ORDRE DU JOUR

Proclamation d'une année de la paix, d'un mois
de la paix et d'une journée de la paix

1. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Costa Rica, qui désire présenter le projet de résolution A/36/L.29/Rev.1.

2. M. PIZA-ESCALANTE (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation costaricienne, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.36/L.29/Rev.1, relatif à la proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix. En fait, il s'agit de deux projets de résolution qui ont été fondus en un seul, avec, à l'origine, deux parties : la première concernant la proclamation d'une année de la paix, et la deuxième, la proclamation d'une journée de la paix — cette dernière étant de caractère permanent. Les deux projets étaient fondés sur les mêmes considérations générales.

3. Je voudrais faire observer qu'à la fin de la séance de ce matin, nous avons eu des consultations avec les délégations qui ont manifesté leur intérêt pour le projet de résolution. Ces consultations ont donné lieu à quelques modifications que je mentionnerai en fin d'intervention, étant donné qu'elles n'ont pas encore pu être distribuées dans toutes les langues de travail de l'Assemblée. Je vais donc me référer d'une façon générale au projet que nous avons présenté, et je ferai ensuite quelques observations sur les modifications acceptées.

4. Pour ce qui est des deux projets, le Gouvernement costaricien prend, avec plaisir, l'initiative de présenter à l'Assemblée générale une proposition qui a été adoptée à l'unanimité par l'Association internationale des recteurs d'université, à sa sixième conférence triennale, tenue à San José — capitale de mon pays — du 28 juin au 3 juillet 1981, réunion qui s'est inspirée spécifiquement du thème « Education pour la paix ».

5. Je crois superflu de rappeler à l'Assemblée que la paix est l'idéal fondamental sur lequel repose l'Organisation des Nations Unies, ou que cet idéal, loin d'être réalisé, est aujourd'hui si gravement menacé qu'en réalité, l'humanité

encourt le risque de sa propre destruction. Les termes de l'équation actuelle sont éloquentes : d'un côté, une accumulation de forces de destruction capables d'en finir 200 fois avec tout le genre humain et une course aux armements qui atteint chaque année des chiffres inimaginables, de l'ordre de 2 milliards de dollars par jour. De l'autre côté, une stabilité précairement soutenue par la crainte, qui menace constamment de rompre les digues qui contiennent une conflagration mondiale et font eau de toutes parts, par les lézardes nées de conflits plus ou moins localisés qui peuvent se transformer en explosion finale.

6. Je crois qu'il est également inutile de rappeler que la paix, la paix véritable à laquelle nous aspirons et devons aspirer aux Nations Unies, ne peut pas être simplement la paix précaire de l'équilibre de la terreur ou de simples accords internationaux tendant à équilibrer les intérêts opposés d'Etats qui se guettent sans cesse, à l'affût de la première occasion de se détruire ou de se dominer; la paix véritable ne peut pas être simplement l'apaisement qui se contente des apparences superficielles de paix, alors qu'elle comporte en elle la domination ou l'injustice, germe de sa propre destruction.

7. Le désarmement concerté, la détente, les arrangements entre Etats, l'équilibre des puissances ne sont que des palliatifs, commodes certes, mais que de simples palliatifs au conflit et à la guerre. La domination et l'injustice sont aussi de simples palliatifs — peu satisfaisants et dangereux. Comme il est énoncé à juste titre dans le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO :

« Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix;... »

« Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »

8. Ce sont ces mêmes considérations qui ont amené l'Assemblée générale et les plus hautes autorités morales du monde, Sa Sainteté le Pape à leur tête, à proposer les voies et moyens pouvant créer, dans le cœur et l'esprit des hommes, principalement par l'éducation sous toutes ses formes, une « conscience positive » de la paix, d'une paix véritable, fondée sur la justice et, comme le disait Benito Juárez, sur le respect du droit d'autrui, qui remplace peu à peu le concept purement négatif de la paix en tant qu'absence de conflit ou d'interrègne entre deux guerres.

9. Ces mêmes considérations ont amené l'Assemblée générale à mettre sur pied des institutions telles que l'Université des Nations Unies, en 1972, et, enfin, l'Université pour la paix, en 1980, université qui, le 15 décembre prochain, commencera, avec la création de son premier conseil, à marcher sans béquilles.

10. Ce sont ces mêmes considérations qui ont amené l'Association internationale des recteurs d'université, qui regroupe plus de 700 institutions d'enseignement supérieur de toutes les parties du monde, à émettre la proposition que ma délégation reprend dans le projet que j'ai l'honneur de présenter.

11. La préoccupation qui est à la base de ce projet se passe, à mon avis, de commentaires. En premier lieu, il s'agit, avec la proposition de proclamer une année de la paix, d'obtenir une concentration massive d'efforts des Nations Unies et de tous les Etats et peuples de la terre pour que l'on puisse analyser, pendant un an, le concept de paix, trouver des voies et moyens nouveaux et renforcer ceux qui existent afin de garantir la paix, pour s'éduquer et éduquer les autres en ce qui concerne les idéaux de paix authentique.

12. Nous avons suggéré l'année 1984 à l'Assemblée mais nous laissons maintenant la date ouverte pour nous conformer aux directives établies par l'Assemblée sur la base des recommandations du Conseil économique et social, en soulignant toujours que cette proclamation doit se faire d'urgence, si l'on veut qu'elle commence à porter ses fruits et qu'elle doit s'effectuer sans faire tort à d'autres proclamations internationales.

13. De plus, nous savons que la célébration appropriée et féconde de cette année internationale exige une préparation soignée dont l'importance se reflète de façon générale dans les directives émanant du Conseil économique et social dans sa résolution 1980/67 et adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision 35/424 relative à l'observation des années internationales. Nous avons donc prévu dans le projet de résolution sur le programme des manifestations concrètes de cette célébration une série de consultations auprès des Etats Membres, de l'UNESCO, de l'Université des Nations Unies, de l'Université pour la paix, du Centre de désarmement et des autres organes et organismes du système des Nations Unies que le Secrétaire général pourrait estimer opportuns, de même qu'auprès de l'Association internationale des recteurs d'université et d'autres organismes non gouvernementaux pertinents, et, bien sûr, du Conseil économique et social lui-même. Ce que ce projet de résolution demande donc à l'Assemblée générale, c'est une prise de position sur la nécessité et l'urgence qu'il y a à organiser cette année de la paix et une indication claire à adresser au Conseil économique et social quant à l'intérêt que représente, cette année pour toute la communauté internationale ici représentée.

14. C'est dans ce sens qu'au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution initial nous n'avons pas recommandé l'adoption de principes directeurs dès maintenant, mais nous avons offert, à titre d'exemples, des thèmes de réflexion ou des suggestions pour que les Etats et organismes consultés puissent se prononcer à leur sujet. Nous avons simplement insisté sur l'idée que l'année internationale de la paix ne devrait pas devenir une simple célébration vide de contenu mais qu'au contraire, par son contenu éducatif très clair, elle devrait contribuer au moins pendant cette année, à atténuer les tensions, à épargner des vies, à prévenir des souffrances et à réduire l'argent gaspillé dans des guerres et des conflits absurdes, et dans une course aux armements qui en est arrivée au comble de la démence universelle — en un mot que l'Année de la paix soit vraiment une année de paix. La rédaction de ce paragraphe a été sensiblement adoucie dans l'idée d'éviter des controverses et de parvenir à un consensus, et surtout de respecter, dans toute la mesure du possible les directives adoptées par l'Assemblée.

15. Dans le projet de résolution révisé, nous proposons la proclamation d'une journée internationale de la paix à observer chaque année. Il existe la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, date d'entrée en vigueur de la Charte. Il existe également la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous pensons qu'il devrait y avoir également une journée de la paix, consacrée à la célébration de l'idéal principal dont s'inspire l'Organisation mondiale, renforçant la prise de conscience par les peuples et les hommes de la conception positive et féconde d'une humanité en paix.

16. Nous proposons le troisième mardi de septembre de chaque année car c'est précisément à cette date que commencent les travaux ordinaires de l'Assemblée générale; cela permettrait à tous les peuples de se rappeler que l'Organisation des Nations Unies, malgré ses limites, est un instrument vivace au service de la paix; cela peut nous aider à nous rappeler, au sein de l'Organisation, qu'au-delà des intérêts et controverses de tous ordres, nous sommes engagés de façon permanente à l'égard de la paix. Espérons là encore que cette journée de la paix soit une journée de paix.

17. Ma délégation présente respectueusement ce projet de résolution pour examen et adoption par l'Assemblée, fermement convaincue que si elle l'approuve, comme nous l'espérons, nous contribuerons ainsi sérieusement à l'établissement et à la consolidation de la paix. Nous sommes certains que la proclamation d'une année de la paix et la célébration permanente d'une journée de la paix seront des apports, modestes mais positifs, à la réalisation des idéaux des Nations Unies et donc à cette révolution dont l'humanité d'aujourd'hui a tant besoin pour édifier la paix, une paix authentique fondée sur la justice, dans l'effort commun que nous devons faire pour nos enfants.

18. C'est une révolution, parce qu'il s'agit d'éliminer la menace pesante de la guerre et du conflit des cœurs et des esprits, surtout des cœurs des hommes; révolution sans effusion de sang, mais révolution tout de même. N'oublions pas, comme le disait un grand penseur espagnol, que la plus grande révolution de l'histoire a été faite en trois ans par celui qui n'a jamais versé d'autre sang que le sien.

19. Je voudrais informer l'Assemblée qu'à la suite des consultations que nous avons eues en fin de matinée avec les délégations intéressées par ce projet de résolution, nous sommes parvenus à un texte de compromis dont je vais donner lecture en attendant qu'il soit distribué dans toutes les langues de travail de l'Organisation. C'est pourquoi je voudrais demander au Président que le vote sur le projet de résolution soit renvoyé jusqu'à ce que nous ayons le texte dans toutes les langues de travail. Le paragraphe¹ du dispositif se lit comme suit :

« Invite le Conseil économique et social à examiner, lors de sa première session ordinaire de 1982, la possibilité de proclamer dès que possible une Année internationale de la paix, en tenant compte de l'urgence et du caractère particulier d'une telle célébration ainsi que des principes directeurs concernant les années internationales et anniversaires, adoptés par l'Assemblée générale dans sa décision 35/424 du 5 décembre 1980, et à présenter ses recommandations à l'Assemblée, lors de sa trente-septième session, sur la base d'arrangements appropriés concernant le choix, l'organisation et le financement de l'Année. »

20. Le PRÉSIDENT : Comme l'a suggéré le représentant du Costa Rica, je propose que l'Assemblée se prononce sur cette question à une date ultérieure, à savoir le lundi 30 novembre.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/36/719)

21. Le PRÉSIDENT : Ainsi qu'il a été annoncé à la 73^e séance, mercredi dernier, je propose que la liste des orateurs

désirant participer au débat sur ce point de l'ordre du jour soit close cet après-midi, à 17 heures. Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

22. Le PRÉSIDENT : Je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le rapport de la Commission politique spéciale contenu dans le document A/36/719. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte de ce rapport?

Il en est ainsi décidé (décision 36/419).

23. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant le représentant du Nigéria, M. Maitama-Sule, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, à prendre la parole.

24. M. MAITAMA-SULE (Nigéria) [Président du Comité spécial contre l'*apartheid*] (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de mon Gouvernement et de ma délégation, adresser mes condoléances au Gouvernement de la Colombie à l'occasion de la mort de notre cher collègue, M. Juan Arango. Je tiens également à adresser mes condoléances à la famille du disparu.

25. Comme les sessions précédentes, la question de la politique d'*apartheid* du régime sud-africain reste la question centrale lors de cette session de l'Assemblée. Il y a maintenant plusieurs dizaines d'années que l'Assemblée générale a dû, tous les ans, discuter la question et envisager ce qui pouvait être fait pour éliminer ce fléau pernicieux de la communauté internationale. Jusqu'ici, le régime de l'*apartheid* a délibérément méconnu les demandes et appels de la communauté internationale l'enjoignant de mettre fin à ses crimes odieux contre le peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Le crime d'*apartheid* qui est une insulte à la communauté internationale est devenu de plus en plus intolérable pour l'humanité non seulement en raison de sa philosophie discriminatoire mais aussi en raison des dangers graves qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales.

26. Les dimensions du crime de l'*apartheid* confondent l'imagination. Seul le peuple opprimé d'Afrique du Sud, victime d'une doctrine raciste qui n'a pas de précédent dans sa brutalité, peut en donner le récit détaillé. Mais lorsque nous parlons de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, nous parlons d'un régime qui dénie à l'immense majorité ses droits fondamentaux, ses libertés fondamentales, considérées comme acquises dans le reste du monde. La majorité de la population d'Afrique du Sud ne peut pas voter. Elle ne peut pas vivre où elle l'entend. Elle est constamment déplacée d'un lieu à un autre pour la seule raison de sa couleur. Les familles vivent dans un état de séparation forcée, et en raison de la politique haïssable des bantoustans, les Noirs d'Afrique du Sud sont maintenant aliénés de leur propre patrie. Une grande quantité de personnes ont été évincées de force d'Afrique du Sud et transférées de force dans des bantoustans auxquels rien ne les rattache. L'objectif primordial de cette politique est de faire de l'Afrique du Sud un pays blanc, cce qu'elle n'a jamais été et ne pourra jamais être.

27. Ces dernières années, la brutalité et l'oppression subies par les Noirs du fait de l'*apartheid* ont augmenté dans une proportion alarmante. Soweto n'est qu'un jalon dans un processus de répression malfaisante et grandissante qui se poursuit avec une rigueur continue. Aujourd'hui, la situation s'est aggravée à la suite de l'arrestation de l'emprisonnement, de la torture infligés sans discrimination à des hommes, des femmes et des enfants innocents, parce qu'ils sont considérés comme étant une menace pour le régime. A l'instant même, six combattants de la liberté de l'African National Congress [ANC] encourent la peine de mort en

vertu des lois inhumaines et injustes de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Les souffrances du peuple opprimé de l'Afrique du Sud sont inimaginables et continuent de troubler la conscience du monde. De toute évidence, il faut faire quelque chose.

28. Au Nigéria, nous avons toujours manifesté notre haine de l'*apartheid* en affirmant qu'il n'est pas seulement le déni de toutes les normes et de tous les critères connus de la civilisation mais qu'il représente en outre un danger grave pour la paix et la stabilité de notre continent. C'est une question sur laquelle nous ne transigerons jamais. Depuis notre accession à l'indépendance en 1960, nous avons maintenu un embargo complet sur le commerce avec le régime raciste. Ce régime n'a pas le droit de survoler notre pays. Nous sommes allés encore plus loin en interdisant aux sociétés transnationales, connues pour leur collaboration avec l'Afrique du Sud, de faire des affaires au Nigéria. Nous sommes décidés à poursuivre notre politique de boycottage économique, politique et culturel contre l'Afrique du Sud raciste aussi longtemps que le régime raciste persistera dans son odieuse doctrine raciale. Nous sommes de plus en plus déterminés à maintenir une politique de sanctions contre l'Afrique du Sud parce que nous savons que la communauté internationale, telle qu'elle s'exprime à l'Assemblée, partage notre répugnance et notre haine profondes pour la doctrine raciste du régime sud-africain.

29. Ici, au sein de l'Assemblée, les profonds sentiments anti-*apartheid* de la communauté internationale ont été pleinement démontrés dans de nombreuses résolutions adoptées à l'encontre du régime raciste de l'Afrique du Sud. En 1977, même le Conseil de sécurité, qui d'habitude agit toujours avec lenteur, a été contraint de reconnaître le danger que représente le régime de Pretoria pour la paix et la sécurité internationales et a imposé, par la résolution 418 (1977) un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*.

30. Dans de nombreuses conférences internationales, la communauté internationale a exprimé son opposition à toute doctrine raciste non seulement en condamnant l'Afrique du Sud de l'*apartheid* mais en demandant que des sanctions soient appliquées à son encontre. A la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, tenue à Paris en mai dernier, un consensus s'est dégagé selon lequel la situation en Afrique australe est caractérisée par les violations répétées de la paix et les actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud, ce qui place le monde devant le danger réel d'un conflit plus vaste. Réagissant à ce danger, la Conférence a engagé la communauté internationale à prendre des mesures urgentes, énergiques et concertées pour empêcher le régime raciste de Pretoria de rompre continuellement la paix, en appliquant des sanctions économiques obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte. De même, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, [OUA], à sa dix-huitième session ordinaire tenue à Nairobi en juin dernier, et la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en février, ont toutes deux condamné le régime raciste pour la détérioration de la situation en Afrique australe et en Afrique du Sud plus particulièrement. Ils ont demandé au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale en décrétant des sanctions globales à l'encontre de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. De même, la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Melbourne en septembre et octobre derniers, a exprimé sa profonde inquiétude devant la détérioration rapide de la situation en Afrique australe, qu'elle a imputée, à juste titre, à la doctrine raciste du régime de Pretoria.

31. Il est extrêmement regrettable et préoccupant que, malgré toutes ces résolutions, admonestations et avertissements, le régime raciste d'Afrique du Sud non seulement ait persisté dans cette voie dangereuse, mais ait intensifié sa répression de la population noire d'Afrique du Sud. Ses raids militaires incessants contre ses voisins africains ont également pris de l'ampleur avec des conséquences imprévisibles pour la paix et la stabilité du monde. Chose plus grave encore, en désespoir de cause, le régime raciste a notamment intensifié son programme de mise au point et d'acquisition d'armes nucléaires. N'est-il pas suffisamment clair que ces armes sont destinées à empêcher la communauté internationale, surtout l'Afrique, de résister à cette doctrine raciste? N'y a-t-il pas là une volonté d'intimider ceux qui s'opposent ouvertement aux pratiques racistes du régime? Les preuves sont nombreuses qui montrent que certains pays occidentaux ont collaboré avec l'Afrique du Sud pour mettre au point son arsenal nucléaire. N'est-ce pas là le plus mauvais service à rendre à la communauté internationale, et ne doit-elle pas réagir?

32. Le Nigéria ne se laissera pas détourner de son opposition résolue à l'*apartheid*. Il considère que les alliés de l'Afrique du Sud sont responsables des conséquences de la nucléarisation de l'Afrique. Nous continuerons de fournir aux combattants de la liberté de l'Afrique toutes les ressources matérielles dont nous disposons afin qu'ils puissent poursuivre leur guerre légitime contre les oppresseurs racistes d'Afrique du Sud. Telle est pour nous la voie de l'honneur national et nous ne nous laisserons pas détourner de cette voie, quels que soient le prix et le sacrifice. Nous ne sommes que plus fermes dans notre détermination, lorsque nous voyons que certaines puissances occidentales éludent constamment leurs responsabilités internationales face aux actes répétés de provocation et d'agression du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Ceux qui pour des considérations économiques collaborent avec le régime d'*apartheid* porteront une lourde responsabilité dans la guerre — et ce sera une vraie guerre — qui menace maintenant d'engloutir l'Afrique tout entière.

33. Même à cette heure tardive, nous espérons, nous comptons qu'ils prendront parti pour la justice et la liberté en invoquant le Chapitre VII de la Charte, en vue de l'application de sanctions obligatoires et globales contre le régime raciste. A moins d'un conflit plus large auquel personne ne saurait gagner, la seule option qui nous reste à nous, membres conscients de la communauté internationale, est l'application de sanctions économiques obligatoires à l'encontre du régime raciste. Rien de moins que cela ne fera comprendre au régime raciste notre opposition totale à ses crimes odieux en Afrique du Sud. Tôt ou tard, la population d'Afrique du Sud, par sa lutte armée, renversera le régime raciste. En ce jour de jugement, tous les hommes, tous les gouvernements seront appelés à rendre compte de leur réaction aux souffrances et aux épreuves qui ont été le sort des Noirs d'Afrique du Sud pendant près d'un siècle.

34. L'année écoulée a vu s'intensifier la mobilisation du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre la tyrannie raciste dans son pays. Les travailleurs, les écoliers, les chefs religieux et les journalistes ont défié l'intimidation et la terreur afin de manifester leur volonté indomptable de liberté et leur disposition à sacrifier jusqu'à leur vie pour que leurs enfants soient libres. Le boycottage massif des festivités organisées par le régime, au mois de mai, pour marquer le vingtième anniversaire de la république raciste — boycottage auquel se sont joints non seulement des Noirs, mais aussi beaucoup de Blancs, hommes et femmes de conscience —, a montré que le régime raciste ne survit que grâce à la force brutale et, bien entendu, au bon vouloir de certaines puissances extérieures. Le boycottage presque total des élections au Conseil indien sud-africain a été la preuve

que les manœuvres du régime raciste pour diviser le peuple noir sont vaines.

35. Entre-temps, la résistance armée du mouvement de libération nationale a beaucoup avancé au cours de cette année. Des combattants de la liberté ont attaqué des postes de police, les institutions de l'*apartheid* et même les installations militaires, au péril de leur vie. Il n'est pas douteux que la lutte s'intensifiera jusqu'à ce que l'*apartheid* soit totalement détruit. La communauté internationale, qui a dénoncé l'*apartheid* en temps que crime assimilé à l'esclavage, et qui a reconnu la légitimité de la lutte menée par le peuple opprimé, doit se montrer à la hauteur des circonstances. Une action de la communauté internationale décidera si la liberté viendra du martyr de la fleur de la jeunesse, de la mise à mort et des mutilations de gens de toutes couleurs, ou bien si une société nouvelle, non raciale et juste pourra être édiflée par un processus de consultation. Voilà pourquoi, nous avons souligné la nécessité urgente et importante d'une action de la part de la communauté internationale, et surtout des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, qui peuvent fournir un apport décisif à condition d'abandonner leur politique myope et égoïste et de se tourner vers l'avenir.

36. Je recommande à chacun des membres de l'Assemblée les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* [voir A/36/22 et Corr.1 et Add.1 et 2] et les projets de résolutions qui seront bientôt présentés sur la base de ces recommandations. Je recommande tout particulièrement une proposition prévoyant des sanctions obligatoires et globales, un embargo sur les armes et sur le pétrole et la cessation de la collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud. Ces propositions ne sont rien d'autre qu'un appel à la cessation de toute collaboration avec le mal et au soutien à ceux qui aspirent à la justice.

37. Mais je dois souligner que ce que nous recherchons, ce ne sont pas de simples résolutions, mais la mise en œuvre effective de ces résolutions. A cet égard, je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage à tous les gouvernements et organisations qui ont prêté leur concours au Comité spécial contre l'*apartheid*, dans l'exercice des importantes responsabilités que lui a attribuées l'Assemblée générale.

38. Il y aura bientôt 70 ans que le peuple africain d'Afrique du Sud a créé un mouvement national afin de lutter pour la justice, pour ses droits inaliénables, pour sa terre et pour le droit de vote. Cela fera bientôt 20 ans, le 10 décembre prochain, Journée des droits de l'homme, que le chef Albert Luthuli a reçu le prix Nobel pour la paix, hommage rendu au grand mouvement de non-violence qu'il dirigeait non seulement pour les droits du peuple africain, mais aussi pour les droits, la sécurité et l'avenir de tous les peuples de ce pays. Nous sommes décidés, quel qu'en soit le prix, à libérer totalement l'Afrique à notre époque, si Dieu le veut. L'Afrique du Sud — tous les peuples d'Afrique du Sud, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion — appartiennent à l'Afrique. Ils doivent construire leur avenir, et le construiront, sur ce continent, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

39. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant le Rapporteur du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Charles, de Haïti, à présenter le rapport du Comité.

40. M. CHARLES (Haïti) [Rapporteur du Comité spécial contre l'*apartheid*] : J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/36/22 et Corr.1], le rapport sur les faits survenus récemment concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/36/22/Add.1], le deuxième rapport sur l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud [A/36/22/Add.2] ainsi que le rapport de

la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris du 20 au 27 mai 1981¹.

41. Le rapport annuel passe en revue les nombreuses activités entreprises en 1981 par le Comité. Il contient aussi des conclusions et recommandations que le Comité considère essentielles pour mobiliser de façon concertée et effective l'action internationale en vue d'éliminer le système odieux d'*apartheid* et apporter en ce sens un appui certain à la juste lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

42. Ces conclusions et recommandations sont présentées avec un sentiment d'extrême urgence compte tenu des graves situations régnant en Afrique du Sud. Elles résultent particulièrement de l'intensification de la répression en Afrique du Sud ainsi que des actes répétés de terrorisme et d'agression à l'encontre des pays voisins sans parler des attaques sans cesse renouvelées contre la République populaire du Mozambique en janvier dernier et l'agression massive, non provoquée, contre l'Angola en août dernier.

43. Face à ces circonstances extrêmes, qui ne permettent aucun délai à la communauté internationale dans son action en vue de détruire l'*apartheid*, le Comité spécial souligne fortement dans ses conclusions et recommandations l'opportunité et la possibilité d'imposer des sanctions globales et obligatoires dans les domaines politique, économique, culturel, académique et dans toutes autres relations avec l'Afrique du Sud et présente à cet effet, en des termes spécifiques, un nombre important de mesures applicables.

44. En ce sens, le Comité spécial recommande en plus, dans son deuxième rapport spécial, que l'Assemblée générale proclame l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le but principal de la proclamation de l'Année internationale est de mobiliser tous les gouvernements et organisations internationales ainsi que les syndicats, les groupements religieux, les étudiants et la jeunesse, les femmes et les autres secteurs de l'opinion mondiale en vue de promouvoir l'application des déclarations adoptées par la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Ces déclarations sont contenues dans le rapport de la Conférence.

45. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'endosser le programme détaillé pour l'Année internationale, tel qu'il figure dans le rapport annuel. Le Comité spécial espère que l'observance de l'Année internationale provoquera pour le moins une série d'actions concrètes de la part de la communauté internationale, capable de donner un impetus certain à la campagne pour l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

46. Qu'il me soit permis d'attirer également l'attention sur l'importance extrême accordée par le Comité spécial à la collaboration continue et croissante d'Israël avec l'Afrique du Sud et les implications sérieuses qu'elle entraîne du point de vue développement des capacités militaires et nucléaires de l'Afrique du Sud. Malgré les dénégations, cette collaboration est devenue systématique et recouvre une gamme importante de relations politiques, militaires, nucléaires, économiques et culturelles. A cette fin, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/206 H en date du 16 décembre 1980, agissant sur les recommandations du Comité spécial, a condamné énergiquement la collaboration continue et croissante d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud et requis le Comité spécial « de garder la question constamment à l'étude et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité selon qu'il conviendra. » Le rapport spécial a donc été préparé pour être soumis à l'examen de l'Assemblée générale, conformément à la requête adressée au Comité spécial.

47. Je voudrais, en terminant, exprimer la vive appréciation et les remerciements du Comité spécial du Secrétaire

général pour sa coopération soutenue aux travaux dudit Comité.

48. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant le Rapporteur du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, M. Neil, de la Jamaïque, à présenter le rapport du Comité.

49. M. NEIL (Jamaïque) [Rapporteur du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports] (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Comité spécial, j'ai l'honneur de présenter son rapport [A/36/36].

50. Comme l'Assemblée générale se le rappelle, le Comité spécial, créé en 1976, a travaillé, durant ces quatre dernières années, à la préparation d'un projet de convention visant à éliminer l'*apartheid* dans les sports. L'Assemblée générale, dans sa résolution 35/206 M, a demandé au Comité spécial de poursuivre ses activités en vue de soumettre un projet de convention à l'examen de l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session.

51. Etant donné qu'en raison de difficultés tenaces un accord n'a pu être réalisé sur l'un des aspects du projet de convention, le Comité spécial n'a pas été en mesure d'en terminer l'élaboration. En effet, les positions des délégations sont demeurées inchangées sur le fond même de la proposition présentée dans le projet d'article 10 B, qui demandait l'adoption de mesures contre des parties tiers qui agiraient à l'encontre des principes de la convention. Le groupe de rédaction du Comité a fait de nouveaux efforts importants pour arriver à une formule acceptable par tous. Au cours des discussions, des propositions constructives ont été présentées et certains éléments permettaient de penser que l'une de ces propositions, spécifiquement mentionnée dans le paragraphe 12 du rapport, pourrait constituer la base d'un consensus. S'il en était ainsi, le Comité spécial pourrait être en mesure de terminer le projet de convention pour la trente-septième session, étant donné qu'on est parvenu à un accord sur le texte de tous les autres aspects du projet de convention.

52. Au cours de cette année, le Comité spécial a également participé à des consultations importantes avec les experts et les parties intéressées sur des questions relatives au projet de convention. Les discussions avec le Comité exécutif du Conseil supérieur pour le sport en Afrique se sont révélées particulièrement utiles à cet égard, de même que celles tenues avec un certain nombre d'organisations actives dans le domaine des sports à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

53. Le Comité a examiné également avec la plus grande attention les vues et observations présentées par les Etats Membres conformément au paragraphe 7 de la résolution 35/206 M. Il s'est particulièrement félicité des amendements suggérés, qui ont tous fait l'objet de discussions de la part du groupe de rédaction et qui seront examinés plus avant au cours de l'élaboration du projet de convention.

54. Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation faite par le Comité spécial dans le paragraphe 13 de son rapport. Compte tenu des progrès réalisés par le Comité et des possibilités qui se dessinent maintenant de voir ses travaux couronnés de succès, le Comité spécial estime que son mandat devrait être renouvelé pour qu'il puisse continuer ses travaux afin de présenter un projet de convention à l'examen de l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

55. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : La politique d'*apartheid* a été qualifiée de crime contre l'humanité. Ceux qui perpètrent ce crime ont été mis en accusation et jugés coupables. Mais comment se fait-il qu'ils échappent au châtime? Comment se fait-il qu'ils persistent à commettre leur crime raciste? Comment se fait-il qu'ils vivent toujours parmi les honnêtes gens alors que

leurs victimes souffrent? Le châtement, ce sont les victimes de l'*apartheid* qui le subissent. Ce sont elles qui paient, en termes humains, sociaux, politiques et économiques, un tribut qui paraît incroyable à ceux qui débattent leur condition à cette tribune.

56. Virgile disait, dans ses *Eglogues*, « vous découvrirez la nation à son crime ». Et, avec le crime d'*apartheid*, nous savons à quoi nous en tenir sur le régime raciste d'Afrique du Sud et sur le système sur lequel une petite minorité s'est construit une république, cherchant à priver la majorité des habitants de leur terre ancestrale, à les en déshériter.

57. On nous a fait, en de nombreuses enceintes et sous diverses formes, l'énumération des manifestations de l'*apartheid*. Et, si l'histoire n'est guère plus qu'un registre des crimes, des folies et des misères de l'humanité — comme l'a dit Gibbon — celle de l'Afrique australe regorge des crimes commis par le régime minoritaire raciste de Pretoria et nécessiterait plusieurs volumes.

58. Il n'y a pas si longtemps, Jean-Paul Sartre disait que l'*apartheid* est à la fois une pratique et une théorie. Aussi ne s'est-elle pas bornée à régner dans les limites de la république, elle a étendu ses tentacules sur toute l'Afrique australe, protégée par ses alliés sionistes et impérialistes.

59. Je voudrais simplement citer quelques exemples des manifestations de la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria. Par la militarisation de l'Etat de l'*apartheid*, l'Afrique du Sud non seulement terrorise la majorité de ses habitants mais également les Etats indépendants de la région par ses constants actes d'agression armée et d'invasion, comme les attaques lancées contre la République populaire d'Angola, le Mozambique et la Zambie. Les dépenses militaires prévues pour 1981 sont estimées à 2,8 milliards de rand, soit un accroissement de 7 000 p. 100 depuis 1974. Ces dernières années, le régime de Pretoria a donné de la promotion à ses armées racistes : de simples instruments d'une politique raciste, elles sont devenues celles qui prennent les décisions dans un Etat militaire. L'Afrique du Sud est également un exportateur important d'armements. En Namibie, les forces armées racistes, y compris les forces paramilitaires, comprennent 100 000 hommes. C'est de ce pays qu'elles lancent leurs vagues d'attaques contre le peuple et le territoire angolais. En fait, aujourd'hui, la machine de guerre du régime d'*apartheid* a toujours des troupes stationnées dans certaines parties de mon pays.

60. La politique économique de l'Etat de l'*apartheid* traite avec des partenaires qui viennent d'un certain nombre de pays occidentaux industrialisés. Sans l'appui de ces derniers — fournisseurs ou acheteurs — l'économie sud-africaine ne pourrait survivre, car ce que Pretoria n'a pas besoin d'importer, elle doit l'exporter pour alimenter sa structure raciste. En dépit du Code de conduite pour les entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud, adopté par la Communauté européenne², de nombreuses sociétés étrangères continuent de verser des salaires de famine à leurs travailleurs et les principes Sullivan qui gouvernent les activités des sociétés américaines en Afrique du Sud³ n'ont pas eu plus de succès en ce qui concerne leur application. Même considérées sous leurs meilleurs aspects, ces directives sont conçues de façon à « blanchir » un système auquel on peut difficilement trouver des excuses. On ne peut le modifier, l'adapter ou l'ajuster. Il doit être démantelé; il doit être détruit.

61. Les infâmes lois relatives aux laissez-passer, qui emprisonnent un peuple dans son propre pays, constituent l'essence même du système de contrôle des mouvements de population; elles ont donné lieu, de 1965 jusqu'à présent, à des millions de poursuites pour contravention. Les sociétés transnationales des pays occidentaux ont, en appuyant le système d'*apartheid*, contribué à créer un système basé sur des travailleurs migrants, avec toutes les privations et la

misère qui en résultent. L'*apartheid* est fondé sur le système de l'extraction minière, lequel est fondé sur l'esclavage. Le charbon sud-africain, par exemple, attire les importateurs simplement parce qu'il est l'un des meilleurs marchés du monde en raison du bas prix de la main-d'œuvre noire dans les mines. Les principaux acheteurs de charbon de Pretoria sont les pays de la Communauté européenne, les Etats-Unis et le Japon. Cinq pour cent des recettes minières de Pretoria viennent des exportations de charbon. Ainsi, les importateurs du charbon sud-africain contribuent-ils au système de l'*apartheid* au même titre que la junte raciste. L'industrie minière sud-africaine emploie quelque 700 000 travailleurs et 90 p. 100 d'entre eux sont noirs. Le programme d'investissement de Pretoria — 40 milliards de dollars — pour l'extraction de l'or est soutenu par les marchés de capitaux de Londres et de New York. Après 1973, Pretoria a arrêté de publier des statistiques sur l'investissement étranger en Afrique du Sud afin de protéger ses partenaires impérialistes occidentaux. Depuis 10 ans, un grand nombre de banques étrangères — la plupart ayant leur siège dans les pays occidentaux — ont participé aux prêts en eurodollars. Nombre de ces prêts, de même que l'assistance technique et scientifique, ont été utilisés pour construire la première centrale nucléaire africaine qui terrorise le continent tout entier aujourd'hui.

62. Il y a tant de preuves, tant de faits et tant de chiffres pour nous faire comprendre comment le système d'*apartheid* fonctionne, ce qu'il fait subir à son propre peuple, ce que sont ses conséquences sur la vie politique et économique de l'Afrique australe et, par-dessus tout quels sont ses liens avec nombre de gouvernements et d'organismes occidentaux, et avec le régime raciste de Pretoria. Je dis gouvernements car dans un certain nombre de ces pays occidentaux diverses organisations civiles et autres ont appuyé un mouvement anti-*apartheid*. Malheureusement, seule l'action des gouvernements peut détruire le système d'*apartheid*. On peut discuter jusqu'à la fin du siècle mais, à moins que la communauté internationale agisse et force tous les Membres des Nations Unies à respecter et à appliquer les innombrables résolutions déjà adoptées sur le sujet, la situation demeurera inchangée. A cet égard, nous appuyons toutes les résolutions actuelles sur l'*apartheid* et nous donnerons notre appui à toutes celles qui suivront, même si elles sont draconiennes. La communauté internationale doit exiger que les amis occidentaux de l'Afrique du Sud se conforment à ces résolutions.

63. Il y a quelques heures à peine, on nous a donné une démonstration de plus du système d'*apartheid* en action. Une bande de mercenaires sud-africains, aidés par leurs amis de l'ancienne Rhodésie, ont atterri aux Seychelles et ont tenté de déstabiliser la situation existante, tactique dont nous ne sommes que trop souvent témoins dans notre propre région. Combien d'autres tentatives de ce genre les pays indépendants d'Afrique devront-ils subir de la part du terrorisme d'Etat de Pretoria, avant que ses amis ne cessent de défendre l'indéfendable?

64. La Commission internationale d'enquête sur les crimes du régime raciste et d'*apartheid* en Afrique australe a tenu sa deuxième session à Luanda du 30 janvier de cette année au 4 février. Parmi ses recommandations, figuraient l'exigence expresse du strict respect des principes et règles du droit international général, la mise en œuvre des résolutions concernant le droit du peuple namibien à l'indépendance, l'application efficace des sanctions, le paiement par l'Afrique du Sud d'indemnités à l'Angola et à d'autres Etats de première ligne, et l'intensification de la solidarité avec la lutte contre les crimes et les actes d'agression du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

65. Aux nations, amis et partisans du régime d'*apartheid* sud-africain, je voudrais citer la déclaration liminaire du procès de Nuremberg :

« Le premier procès dans l'histoire pour crimes contre la paix du monde impose une grave responsabilité. Les crimes que nous cherchons à condamner et à punir ont été tellement prémédités, graves et dévastateurs que la civilisation ne peut tolérer qu'ils soient ignorés car elle ne saurait survivre à leur répétition. »

66. La lutte continue. La victoire est certaine.

67. Le PRÉSIDENT : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa 4^e séance, le 18 septembre 1981, je donne la parole au représentant de l'African National Congress.

68. M. MAKATINI (African National Congress d'Afrique du Sud) [interprétation de l'anglais] : Au nom de l'African National Congress, de son comité exécutif national et de tout le peuple opprimé qui lutte en Afrique du Sud, j'ai l'honneur d'exprimer notre reconnaissance à l'Assemblée pour nous avoir, une fois de plus, donné l'occasion d'exprimer la volonté inébranlable de notre peuple d'arriver à son objectif déclaré : l'établissement d'un Etat démocratique en Afrique du Sud.

69. Acceptez, je vous prie, les excuses du camarade président Oliver Tambo, que des obligations pressantes et indépendantes de sa volonté ont empêché d'être présent parmi nous aujourd'hui. Il se proposait, à la veille du soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'ANC le 8 janvier 1912, de présenter personnellement les aspirations des masses en lutte d'Afrique du Sud, et de lancer un appel à l'Assemblée, à cette étape critique de notre lutte.

70. J'ai également l'agréable devoir de féliciter M. Kittani pour son accession à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. L'engagement de son pays, son engagement personnel en faveur de la noble lutte pour la justice, la paix et le progrès social des opprimés nous insufflent la confiance voulue pour poursuivre notre lutte avec une vigueur plus grande encore. Nous espérons que sous sa présidence éclairée, le débat de cette année sur l'*apartheid* viendra renforcer encore la campagne internationale visant à isoler totalement le régime abominable de l'*apartheid*, première mesure vers sa destruction complète et préparant la voie pour le triomphe inéluctable des idéaux et des objectifs proclamés dans la Charte de la liberté de l'ANC — objectifs qui sont en étroite conformité avec les nobles objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

71. Le maintien de la paix et de la sécurité est l'un des principes fondamentaux adoptés à l'unanimité par les fondateurs lorsque, au lendemain de la seconde guerre mondiale, ils se sont réunis pour créer les Nations Unies. Dans ce but, ils ont décidé que les Nations Unies prendraient « des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ». Depuis lors, et en fait depuis près de deux décennies, l'Assemblée générale a déclaré à maintes reprises, que l'*apartheid* était un crime contre l'humanité et constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales.

72. Se fondant sur cette position, l'Assemblée générale, maintes et maintes fois, a demandé à tous les Etats Membres de rompre ou de s'abstenir d'établir des relations diplomatiques, économiques, militaires, nucléaires, culturelles et sportives, avec le régime d'*apartheid*. A cet égard, l'Assemblée générale a également demandé à tous les Etats Membres d'accorder un soutien moral, politique et matériel au mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud, afin d'appuyer la lutte légitime qu'il mène sous toutes ses formes, y compris la lutte armée, pour permettre au peuple de saisir le pouvoir et pour établir un Etat démocratique reposant sur le principe du suffrage universel.

73. L'ANC, chef incontesté et représentant authentique du peuple en lutte d'Afrique du Sud, exprime sa reconnaissance à tous les Etats Membres dont la politique a constitué

une solidarité agissante avec la lutte que mène notre peuple pour libérer la terre du fléau de l'*apartheid*.

74. Le mouvement des pays non alignés a déclaré qu'il n'y aurait pas de paix, de sécurité ni de stabilité en Afrique australe tant que le système d'*apartheid* ne serait pas détruit et remplacé par un Etat démocratique fondé sur la règle de la majorité et garantissant les droits naturels du peuple sud-africain tout entier, indépendamment de la race, de la couleur, du sexe ou des convictions. Puisant un immense encouragement dans le rôle de l'OUA à l'occasion de la lutte de libération de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe, du Mozambique, de l'Angola et du Zimbabwe — victoires qui ont anéanti l'ancien axe raciste Pretoria-Lisbonne-Salisbury et modifié profondément l'équilibre des forces en faveur de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et de l'ANC, seuls et uniques représentants des peuples en lutte de la Namibie et de l'Afrique du Sud — et conscients de l'engagement indéfectible en faveur de la libération totale du bien-aimé continent africain, nous, l'African National Congress d'Afrique du Sud, en ce vingtième anniversaire de la formation de Umkhonto We Sizwe — fer de lance de la nation —, déclarons solennellement que nous ne cesserons pas la lutte ni ne déposerons jamais les armes tant que la liberté ne sera pas réalisée.

75. C'est avec une profonde humilité que nous exprimons notre reconnaissance à l'OUA en général, et aux Etats voisins en particulier, pour les grands sacrifices que leurs gouvernements et leurs peuples — nos frères — ont continué de consentir pour nous. Nous tenons à déclarer, du haut de cette tribune, que cette confiance et cette solidarité dans la lutte commune, ainsi que les souffrances de nos frères et de nos sœurs et de l'humanité progressiste partout dans le monde, ne seront jamais trahis.

76. Il faut que l'on sache, en outre, que nous ne trahissons pas le peuple fraternel de la Namibie qui lutte sous la conduite de la SWAPO et qui, depuis un certain nombre d'années, porte le plus lourd fardeau de notre lutte commune contre l'ennemi commun basé à Pretoria. Nous intensifierons la lutte armée et toutes les autres formes de lutte à l'intérieur de cette patrie bien-aimée qui souffre — l'Afrique du Sud. En effet, dans cet esprit de fraternité et de camaraderie, nous ne nous laisserons jamais de notre rôle historique et stratégique qui est d'assurer la prompte libération de l'Afrique australe tout entière.

77. Nous saluons le Belize, Vanuatu et Antigua-et-Barbuda à l'occasion de leur accession à l'indépendance et de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, leur indépendance et leur accession à la qualité d'Etat est une autre source où nous puisons nos forces et notre inspiration dans notre lutte pour la libération.

78. Nous saluons nos compagnons d'armes, le Frente Revolucionária de Timor Leste Independente [FRETELIN], le mouvement de libération du Timor oriental, le Parti socialiste de Porto Rico, le Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro [POLISARIO] du Sahara occidental, la SWAPO et l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant du peuple palestinien, dans sa lutte contre l'entité sioniste nommée Israël, collaborateur intime du régime illégal de Pretoria. Nous exprimons également notre solidarité aux peuples du Chili, d'El Salvador, de la Grenade et du Nicaragua qui luttent contre l'impérialisme international.

79. Cinq ans se sont écoulés depuis le soulèvement et le massacre de Soweto qui a provoqué l'indignation et la condamnation universelles. Il est maintenant évident que cette rhétorique fortement orchestrée quant à la nécessité du changement a cédé la place à la répression brutale intensifiée, à la militarisation, à l'accumulation d'armes et à une politique effrontée de déstabilisation et d'agression dirigée

contre les pays voisins. La situation socio-économique de notre peuple s'est détériorée encore alors qu'on continue à lui refuser la jouissance des droits fondamentaux de l'homme, le contraignant à vivre dans une pauvreté avilissante créée et perpétrée de façon délibérée par le régime de l'*apartheid*. Le gouvernement de la minorité blanche poursuit non seulement son action mais celle-ci croît en férocité au fur et à mesure que la colère et la résistance de notre peuple en menacent l'existence. Le régime d'*apartheid* a également intensifié sa répression contre les dirigeants des étudiants, des communautés et des syndicats et les activistes dans une vaine tentative d'endiguement de la marée montante des grèves, des boycottages et des protestations qui se poursuivent sans relâche depuis 1976.

80. Bien plus, dans une tentative destinée à diviser et affaiblir le front toujours plus large des forces patriotiques provenant de tous les groupes ethniques et raciaux et mobilisées sous la bannière de l'ANC, le régime de Pretoria a récemment eu recours à la manœuvre diabolique qui consiste à accorder des droits de vote limités aux communautés des Métis et des Asiatiques dans le cadre de sa stratégie qui est de diviser pour régner. Nous saluons le peuple indien qui a porté un coup mortel à ce complot qui avait pour but de le détacher du grand mouvement de la révolution montante. Cette tentative des criminels racistes blancs d'en faire des citoyens de troisième classe contre l'immense majorité noire a connu un échec retentissant comme l'a prouvé, il y a deux semaines, le boycottage des prétendues élections du Conseil indien, organisé avec succès par l'ANC.

81. Le régime d'*apartheid* a également intensifié la division tribale de la population africaine indigène, dans le cadre de la politique de bantoustanisation visant à faire des bantoustans prétendument libres non seulement des réservoirs de main-d'œuvre à bon marché, mais également des déversoirs et des camps de concentration pour les chômeurs et les centaines de milliers de sans-abri qui sont quotidiennement chassés de force des régions urbaines.

82. La proclamation, prévue pour le 4 décembre, du Ciskei, stérile et pauvre, en tant qu'autre entité indépendante, fait partie de la stratégie consistant à déclarer étrangers sur leur terre natale des millions de Noirs autochtones, alors que les chefs de tribu honnis se voient doter d'armées tribales destinées à servir contre les activistes et les combattants de la liberté de l'ANC. Cependant, la colère montante des populations du Ciskei et de celles d'autres bantoustans, où les agents du régime de Pretoria ont recours à des assassinats politiques sans nombre, enflé et menace de transformer ces zones destinées à constituer des zones tampons internes en sanctuaires internes pour les combattants de Umkhonto We Sizwe, fer de lance de la nation.

83. Six combattants de la liberté de l'ANC ont été condamnés à mort après avoir été brutalement torturés et soumis à des procès arbitraires où l'on a recouru à une interprétation élargie du principe dit de l'objectif et de la conspiration communs, dans le but de préparer la voie à l'application de la peine capitale à tous les adversaires de l'*apartheid* qui seront accusés pour tout acte commis dans le pays, compte non tenu de leur connaissance directe de ces actes ou de leur participation.

84. Le caractère fasciste du régime d'*apartheid* s'est manifesté une fois de plus jeudi dernier lorsque, par l'entremise de ses agents, il a brutalement assassiné Griffith Mxenge, un juriste noir éminent qui, après avoir purgé une peine de prison à Robben Island, s'était acquis l'admiration du peuple opprimé et la haine du régime en raison de son rôle inlassable d'avocat des combattants de la liberté de l'ANC et d'autres patriotes qui, quotidiennement, sont traduits devant les tribunaux en raison de leur opposition au système d'*apartheid*. Le défunt, que l'on a vu pour la dernière fois entrer dans sa voiture qui était garée devant

son bureau, a été poignardé. Son corps a été atrocement mutilé d'une manière qui fait penser aux méthodes employées par le commando raciste qui a envahi le Mozambique, au début de l'année, et tué 12 réfugiés de l'ANC à Matola, dans les faubourgs de Maputo. Ce crime honteux, et d'autres assassinats perpétrés récemment dans le Ciskei — tels que celui où les parents de Thozamile Gqwetha, le dirigeant d'un syndicat noir, ont péri dans un incendie mystérieux, et celui de Deliswa Roxisa, un activiste de la South African Workers Union qui a été abattu par la police —, semble indiquer une nouvelle tactique. Je songe également, à cet égard, à l'assassinat de Joe Gqabi, le représentant de l'ANC récemment tué au Zimbabwe. Cette tactique nouvelle semble indiquer un abandon des mises à mort en prison — plus de 50, dont Steve Biko. Aujourd'hui, les dirigeants les plus redoutés et détestés, les activistes et leurs familles sont assassinés à l'extérieur des prisons, ce qui n'est qu'une vaine tentative, de la part de ceux qui commettent ces crimes, d'échapper à la condamnation. L'ANC en appelle à tous les gouvernements épris de justice, à toutes les organisations non gouvernementales pour qu'ils condamnent vigoureusement ces actes de terrorisme récents du régime de Pretoria.

85. La campagne de déstabilisation et d'agression aveugle menée par le régime de Pretoria contre les pays voisins a pris des proportions inquiétantes et exige plus que de fortes condamnations. Elle exige également un soutien militaire urgent et collectif aux pays dont le seul crime est d'oser exprimer, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination et dans leur loyalisme à l'égard des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, un soutien moral et politique et leur solidarité aux adversaires du système inhumain de l'*apartheid*.

86. Depuis l'invasion de 1975, l'Angola est victime de la guerre d'agression permanente et non déclarée dans laquelle des milliers de civils sans défense ont été tués de sang froid tandis que l'infrastructure économique a été systématiquement détruite. Le Mozambique a également été l'objet d'incursions militaires périodiques, comme cela s'est produit lors du raid de Matola et d'autres actes d'agression, moins connus, de la part du régime de Pretoria. Le Zimbabwe a été victime d'un sabotage économique et militaire et plus de 5 000 anciens éclaireurs sellous, avec des centaines de dissidents du Mozambique, de Zambie et du Lesotho, ont été financés, armés et entraînés en vue de déstabiliser ces pays.

87. Le Lesotho, on le sait, n'est pas un Etat de première ligne. Il ne s'en est pas moins conformé avec ténacité à au moins deux des appels de l'Organisation des Nations Unies adressés à tous les Etats Membres en général, et plus particulièrement aux pays voisins, pour qu'ils donnent des possibilités d'éducation au flot croissant d'étudiants réfugiés qui cherchent à fuir la répression et un système d'enseignement asservissant en Afrique du Sud. L'autre prise de position de l'Organisation des Nations Unies qui a été strictement appliquée par le Lesotho et lui a valu ainsi la colère et la haine du régime de Pretoria — lequel accueille, arme et finance la prétendue armée de libération du Lesotho — est d'avoir refusé d'établir des relations diplomatiques avec Pretoria et de s'être opposé aux bantoustans. Cette position de principe adoptée par un pays vaillant bien que petit, si vulnérable face à l'attitude belligérante bien connue de l'Afrique du Sud mérite le respect et tout le soutien possible des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'ANC renouvelle son appel en faveur d'un soutien financier, économique et militaire à tous les pays voisins. Les sacrifices qu'ils consentent sont destinés à permettre la réalisation des nobles objectifs de l'ONU et de soutenir la crédibilité et le respect de l'organisation.

88. Les Seychelles, autre petit pays pacifique dont l'attachement à la cause de la libération de l'Afrique australe

en général et de l'Afrique du Sud en particulier et dont le respect des appels des Nations Unies en faveur de la rupture de tous liens avec l'Afrique du Sud de l'*apartheid* s'est concrétisé il y a peu de temps par son refus d'accorder des droits d'atterrissage aux avions sud-africains, y compris ceux transportant des touristes, vient de repousser une invasion féroce et une tentative de coup d'Etat par un commando raciste de plus de 100 Sud-Africains. Selon le *Johannesburg Star* d'hier, ce commando comprenait des éclaireurs américains et d'anciens éclaireurs sellous de l'ancienne Rhodésie. Lorsqu'ils ont été mis en déroute par les gardes de l'aéroport des Seychelles, qui avaient été pris par surprise puisque personne ne pouvait s'attendre à ce qu'une armée d'invasisseurs débarque d'un avion de tourisme, ils ont détourné un avion d'Air India et l'ont obligé à aller atterrir à Durban d'où ils venaient. Une fois de plus, nous sommes témoins de l'extraordinaire capacité de mensonge du régime de Pretoria et l'on informe maintenant le monde que ce coup d'Etat avorté avait été conçu outre-mer, que le chef des commandos avait informé le Gouvernement sud-africain en sachant que celui-ci n'aurait rien à faire avec cette opération. Mais il n'est pas douteux que cet acte criminel, qui constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, est l'œuvre du régime de Pretoria.

89. Les déclarations et les actes de solidarité qui continuent à venir de Washington ont, à n'en pas douter, conféré au régime d'*apartheid* l'audace voulue pour entreprendre des actes d'agression de plus en plus arrogants, en exécution de sa campagne de terrorisme. Les assurances données par le président Reagan, à savoir que les Etats-Unis ne peuvent abandonner l'Afrique du Sud de l'*apartheid* puisqu'il s'agit d'un ami et d'un allié, les entretiens secrets entre des personnalités du Pentagone et les généraux racistes qui sont à la tête des services de renseignements militaires, la déclaration de Chester Crocker, secrétaire adjoint aux affaires africaines, qui a dit qu'il n'appartenait pas aux Etats-Unis de choisir entre les Noirs et les Blancs en Afrique du Sud et entre les forces de libération et les forces d'oppression et de domination, le veto mis à la résolution du Conseil de sécurité condamnant Pretoria pour l'agression commise contre l'Angola, ne sont que quelques-unes des déclarations et quelques-uns des actes qui encouragent ce régime qui s'est servi de sa législation fasciste pour s'arroger le droit d'intervenir dans tous les pays africains au sud de l'équateur.

90. Les observateurs objectifs ne peuvent manquer maintenant de rattacher l'intensification des actes d'agression de l'Afrique du Sud aux déclarations parues dans le *New Statesman* de Londres comme émanant de certaines personnalités du Gouvernement de Washington disant qu'à l'avenir la politique des Etats-Unis consisterait à récompenser les pays africains qui se montrent amicaux envers l'Afrique du Sud, punissant ou renversant ceux qui soutiennent la SWAPO et l'ANC. Ils feront un lien entre l'audace avec laquelle l'Afrique du Sud a essayé de renverser le gouvernement des Seychelles et la politique déclarée des Etats-Unis d'appuyer la formation de l'alliance de l'Atlantique sud, avec la marine de certaines dictatures d'Amérique latine comme le Chili et autres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part.

91. C'est un fait connu que dans certains milieux militaires et politiques des Etats-Unis, l'Afrique du Sud de l'*apartheid* est perçue comme une composante importante du réseau stratégique qu'il convient d'établir pour assurer la fameuse nécessité de garantir les routes pétrolières et de permettre la formation de l'organisation du traité de l'Atlantique sud, contrepartie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] pour l'hémisphère sud et pour en faire une réalité. Dans cet esprit, l'île de Diego Garcia, dans l'océan Indien, est devenu une redoutable base militaire et les liens militaires entre Pretoria et le Chili, connaissent également

un renforcement accéléré. Nous soupçonnons fort que le coup d'Etat avorté faisait partie de cette stratégie.

92. L'hostilité manifestée à l'encontre des Etats membres africains dans l'ensemble n'est pas non plus douteuse. Nous demandons à tous les Etats Membres de traiter ces faits avec le sérieux qu'ils méritent et de prendre les mesures collectives qui s'imposent. L'application de sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime de Pretoria ne s'est que trop fait attendre. Si notre position était jugée dépourvue de fondement par certains et surtout par les Etats-Unis, nous demandons à leurs délégations de se joindre à la forte condamnation de cette invasion des Seychelles et d'autres pays voisins de l'Afrique du Sud. Nous demandons à l'Assemblée générale d'envisager une résolution séparée qui non seulement engagerait le Conseil de sécurité à invoquer le Chapitre VII de la Charte contre le régime de Pretoria mais qui déclarerait aussi qu'à l'avenir toute attaque contre un Etat Membre serait perçue et traitée comme une attaque contre tous les Etats Membres.

93. La position de plus en plus agressive du régime de l'*apartheid* découle également du fait qu'au cours des 12 derniers mois, l'ANC a nettement intensifié la lutte armée et reçoit aujourd'hui un soutien sans précédent de tous les groupes ethniques et raciaux qui abritent et protègent effectivement les combattants de la liberté d'Umkhonto We Sizwe, fer de lance de la nation. Du propre aveu du régime, les attaques armées contre les postes de police, les centrales électriques, les bases militaires et autres installations stratégiques ont augmenté pendant l'année de 200 p. 100. Comme il convenait de s'y attendre, le régime ne parle que des cas qui se produisent dans des villes, comme l'attaque très réussie de Voortrekehoogte, la plus grande base militaire située dans les faubourgs de Pretoria. La capacité de frappe de l'ANC peut être déduite de ce qu'a déclaré M. Moorcroft, professeur de l'université de Witwatersrand, à savoir que la seule chose qui puisse sauver le régime de la minorité blanche en Afrique du Sud, ce serait une troisième guerre mondiale.

94. Nous voulons lancer un appel à tous les Etats Membres qui se sont engagés à lutter pour détruire le système de l'*apartheid* et pour établir un Etat démocratique en Afrique du Sud, pour qu'ils donnent un soutien financier et matériel accru à l'ANC — un appui qui réponde aux exigences du caractère fasciste, agressif et intransigeant du régime de Pretoria qui, depuis si longtemps, est armé jusqu'aux dents et s'est engagé dans une agression qui s'étend de plus en plus contre les Etats africains.

95. En condamnant une fois de plus les pays qui persistent à collaborer avec le régime d'*apartheid* dans les domaines économique, militaire et nucléaire, nous souhaitons reconnaître les mesures, certes limitées mais positives, prises par certains des pays qui ont établi maintenant des contacts directs et des relations bilatérales renforcées avec l'ANC. Nous apprécions la position adoptée en vue d'autoriser l'ouverture de bureaux de l'ANC à Vienne, Bonn, Bruxelles et Paris, qui viennent s'ajouter à ceux déjà existant à Rome, Londres et Stockholm et qui aident à raffermir la position de l'ANC aux Pays-Bas, en Irlande et dans les pays scandinaves. Nous apprécions toujours au plus haut point le soutien indéfectible que nous recevons de la plupart des pays socialistes. Nous demandons à tous les Etats Membres de se joindre à la campagne visant à obtenir la mise en liberté de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques sud-africains. Nous remercions les gouvernements qui ont usé de leurs bons offices pour favoriser cette campagne si importante en donnant à des lieux publics le nom de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, comme Walter Susulu, et en conférant à ces derniers des diplômes honoraires. Cela permet d'encourager la campagne en faveur de ces dirigeants illustres de notre peuple, qui auront bientôt achevé leur vingtième année d'emprisonnement. Nous

demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait envisager cette forme d'appui. Nous demandons à tous les Etats Membres de se joindre à la campagne pour sauver la vie de six membres de l'ANC récemment condamnés à mort par le régime d'*apartheid* et d'obtenir le statut de prisonnier politique pour tous les combattants de la liberté faits prisonniers, conformément au Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949. Nous demandons à tous les Etats membres d'organisations non gouvernementales de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'ANC, le 12 janvier 1982, et le vingtième anniversaire de Umkhonto We Sizwe, le 16 décembre 1981, dates historiques précédées par le vingtième anniversaire de l'attribution du prix Nobel à l'ancien président de l'ANC, Albert Luthuli, le 10 décembre 1981, Journées des droits de l'homme. Nous demandons à tous les Etats Membres et organisations non gouvernementales de constituer des comités de commémoration nationale à cette fin et de diffuser dans leurs capitales respectives des renseignements que leur fourniront l'ANC et le Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous demandons à tous de coopérer en vue de renforcer l'embargo sur les armes et de mettre fin à la collaboration nucléaire avec le régime d'*apartheid*. Nous demandons à tous, notamment aux institutions spécialisées, d'augmenter fortement leurs contributions volontaires afin d'assurer des possibilités d'éducation au nombre croissant d'étudiants réfugiés qui fuient la répression de Pretoria et un système d'éducation inférieur.

96. Enfin, nous demandons à tous d'appuyer le Congrès des syndicats d'Afrique du Sud en donnant une aide financière. Nous demandons aux Etats occidentaux, membres permanents du Conseil de sécurité, de faciliter l'application de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud avant qu'ils n'aient plus le temps d'échapper à la condamnation de leur complicité dans les crimes commis par le régime d'*apartheid* contre la paix et la sécurité internationales. Nous demandons à tous de lancer une campagne internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

97. M. MOUMIN (Comores) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que les 20 dernières années en Afrique aient été caractérisées par la décolonisation et la lutte pour la dignité de l'homme, il est étonnant qu'en dépit de tout bon sens un régime rétrograde de domination et d'oppression aveugle cherche à se maintenir, sachant fort bien qu'il est voué à l'échec à long terme dans la partie australe de notre continent.

98. Le régime illégal de Pretoria, afin de prolonger son règne sur 20 millions d'Africains, a choisi les formes les plus avilissantes d'abaissement de l'homme : le racisme et l'*apartheid*. L'*apartheid* qui, à juste titre, est décrit comme un crime contre l'humanité, une insulte à la dignité de tous les hommes et en particulier de l'homme noir de l'Afrique du Sud pour lequel il a été créé, est une menace à la paix et la sécurité internationales et le comble de l'injustice commise par l'homme contre l'homme. C'est une atteinte systématique et flagrante à l'un des crédos fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies : l'égalité raciale.

99. En dépit des nombreux appels lancés par la communauté internationale au régime raciste de Pretoria pour qu'il mette fin à ses pratiques inhumaines, l'Afrique du Sud aujourd'hui demeure un véritable camp de concentration pour plus de 20 millions de Noirs internés, victimes innocentes d'une vile idéologie qui trie les êtres humains comme des produits sur un marché.

100. Avant de continuer, ma délégation voudrait remercier sincèrement les membres du Comité spécial contre l'*apartheid* pour le rapport complet qu'ils ont présenté. Cette année, comme les années précédentes, le Comité spécial contre l'*apartheid* a évalué l'ampleur et l'esalade

de la politique de discrimination pratiquée par le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud sur la base du racisme et de la discrimination raciale.

101. En dépit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, la situation en Afrique du Sud continue de se détériorer.

102. Cependant, malgré les efforts des autorités de Pretoria pour perpétuer la situation actuelle et pour intensifier la répression, l'opposition à la politique d'*apartheid* n'a cessé de grandir et, avec l'indépendance du Zimbabwe, nous, à la délégation des Comores, sommes plus que jamais convaincus que l'Afrique du Sud va, de façon irréversible, vers la réalisation du gouvernement par la majorité, même si cela se fait au prix d'une longue période de lutte pour le peuple d'Afrique du Sud, dirigé à la fois par l'ANC et par le Pan Africanist Congress of Azania — surtout l'ANC, qui a intensifié sa lutte contre le régime.

103. Ces dernières années, les irruptions de violence ont été plus fréquentes en Afrique du Sud, malgré la rapidité avec laquelle la police sud-africaine bien armée les a réprimées. Il y en aura d'autres dans les années à venir, plus graves encore, tant que l'*apartheid* règnera en maître.

104. Malgré cette répression, l'opposition de la majorité de la population s'élargit et se manifeste de plus en plus. De nouveaux groupes s'allient à l'opposition. Des étudiants, des travailleurs, des religieux, des représentants de syndicats, des enseignants et des juristes ont rejoint les rangs de ceux qui, pour recouvrer leur liberté, sont prêts à payer de leur sang et à être emprisonnés par le régime d'*apartheid*. A l'heure actuelle, en Afrique du Sud, la résistance massive à l'*apartheid* a atteint de nouveaux sommets et une plus grande efficacité. Des luttes organisées et soutenues ont eu lieu sur tous les fronts et il y a même eu un soulèvement national contre les festivités marquant le Jour de la République, une révolte générale des étudiants noirs contre la discrimination raciale dans l'enseignement, une vague sans précédent de grèves de travailleurs noirs exigeant un salaire minimum et des droits syndicaux, des grèves de loyers, des boycottages d'autobus par la population noire et de couleur à l'encontre des augmentations démesurées des tarifs des transports et des luttes pour résister aux déplacements forcés et aux relogements de communautés entières dans des régions urbaines et rurales.

105. Sur le plan international, nous assistons à un isolement de plus en plus grand du régime de Pretoria dans pratiquement tous les domaines de coopération et, hormis quelques pays occidentaux et Israël qui collaborent encore avec ce régime odieux, le reste du monde cherche par tous les moyens à isoler le régime raciste de l'Afrique du Sud.

106. La communauté internationale a démontré par la célèbre résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, qui imposait un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, qu'elle est capable de faire pression sur l'Afrique du Sud. Cependant, la délégation des Comores estime que des mesures plus fermes s'imposent afin de contraindre le régime à changer sa politique d'*apartheid*, en demandant notamment au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud et en décidant, ici au sein de l'Assemblée, que les Etats Membres doivent cesser immédiatement de traiter avec l'Afrique du Sud, afin d'isoler ce pays sur les plans politique, militaire, économique et culturel.

107. M. ALLAGANY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par

l'Assemblée générale, stipule que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Ce même préambule nous rappelle que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité. Il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. L'article 7 de la Déclaration déclare que tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

108. Tels sont les principes adoptés par l'Organisation des Nations Unies depuis leur création et qui correspondent aux objectifs contenus dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, qui affirme la foi de l'humanité en les droits de l'homme, en la dignité et la valeur de la personne humaine. Ce sont ces mêmes principes qui ont été piétinés et bafoués pendant les deux grandes guerres mondiales.

109. L'Assemblée générale traite d'un sujet très grave, un mal d'une nature maligne et presque incurable, que la communauté internationale a essayé de diagnostiquer et de soigner, mais qu'elle n'a pu extirper jusqu'à présent.

110. Nous avons fait de grands progrès dans plusieurs domaines et un certain nombre d'incursions bénéfiques en mettant la science au service de l'humanité. Mais ces progrès n'ont pas été suffisants pour changer l'esprit de l'homme dans ses rapports avec son prochain et l'humanité continue de souffrir des maux dus à l'égoïsme, à la convoitise et à la haine. Le racisme est le pire de ces maux, car il se fonde sur la haine de l'homme pour l'homme, non à cause d'un acte d'agression, mais simplement pour une différence de couleur ou d'origine. Ce mal donne lieu à une double personnalité, à la schizophrénie. Le malade essaie de justifier ce mal qu'il attribue à certaines idéologies, qu'elles soient politiques, sociales ou religieuses.

111. La politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud constitue la pire forme d'avilissement d'une société, sans aucune justification. Le crime le plus grave commis par le régime raciste d'Afrique du Sud a été le regroupement des autochtones dans des agglomérations, bénéficiant d'une certaine autonomie, que l'on a appelées des bantoustans, comme ceux du Transkei, de Venda et du Bophuthatswana, sous le prétexte de l'équité et de la justice politique, alors que tout le monde sait que ce plan diabolique vise à affaiblir la majorité écrasante des habitants autochtones d'Afrique du Sud, qui luttent pour recouvrer l'égalité des droits dans les domaines social, éducatif et autres. Ce plan vise également à effriter l'unité du pays et à consacrer la domination de la minorité blanche de façon permanente. L'Assemblée générale a déjà condamné ce plan dans plusieurs résolutions. Nous condamnons la politique d'*apartheid* et l'injustice imposée par le régime raciste au peuple d'Afrique du Sud.

112. Nous éprouvons une sympathie toute particulière envers le peuple de l'Afrique du Sud car nous avons des frères au Moyen-Orient, à savoir le peuple arabe de Palestine, qui souffrent du même mal : la discrimination raciale abjecte pratiquée par le Gouvernement israélien, à l'intérieur d'Israël et dans les territoires arabes occupés où les réfugiés, vivant dans des camps, ont été, pendant 33 ans, victimes des attaques d'Israël contre leurs personnes, et privés de tous leurs biens. Ils ont souffert dans leur dignité individuelle et nationale et leur vie a souvent été mise en danger.

113. La similitude des politiques de ces deux gouvernements est accentuée par le fait qu'ils ont recours à une coopération étroite et pernicieuse dans les domaines poli-

tique, militaire et économique, y compris l'armement nucléaire. Le but d'une telle coopération est clair et ne nécessite aucune explication. Chacun de ces Etats sait parfaitement que par sa législation et par ses actes il viole les principes de la Charte et du droit international, qui sont les éléments fondamentaux sur lesquels reposent l'Organisation des Nations Unies ainsi que la coopération et la paix internationales.

114. Ces deux Etats violent constamment le droit international. Ils violent, de même, de nombreuses résolutions de l'ONU et, d'ailleurs, leur politique est incompatible avec les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et sa raison d'être.

115. L'Assemblée générale a demandé à de nombreuses reprises au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires contre le régime raciste de l'Afrique du Sud mais, jusqu'à présent, ces appels n'ont pas été entendus. L'incapacité du Conseil de sécurité à prendre de telles mesures s'est également révélée à l'égard de l'entité raciste israélienne qui a ainsi pu continuer à bafouer la communauté internationale, à exercer la violence et la répression et à violer tous les principes juridiques et humains prévus par la Charte, par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par tous les instruments ou coutumes internationales.

116. Nous déplorons la divergence de vues en ce qui concerne les valeurs et les critères appliqués par les membres permanents du Conseil de sécurité, et surtout, par ceux qui fondent leur politique non pas sur les principes de la Charte mais plutôt sur leurs propres intérêts. Nous avertissons ces pays qu'en pratiquant une telle politique ils mettent en jeu l'avenir des Nations Unies et celui de la communauté internationale tout entière. Nous leur disons que les profits qu'ils tirent d'une telle politique ne seront que de courte durée et ne serviront à rien à long terme.

117. L'Assemblée générale ainsi que toutes les institutions spécialisées ont manifesté leur volonté de mettre un terme à l'*apartheid* et de développer une communauté démocratique en Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de religion, dans laquelle les citoyens pourront jouir d'une liberté entière, des droits de l'homme et particulièrement du droit à l'autodétermination. En effet, l'autodétermination est un droit fondamental inhérent à chaque peuple. Cela s'applique aux peuples d'Afrique du Sud, de Palestine et à tous les peuples qui actuellement sont privés de ce droit.

118. Nous dénonçons la coopération militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et nous exprimons notre vive inquiétude à l'égard de cette coopération de la part d'Israël et de certains autres pays. Nous appuyons sans réserve toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, la dernière adoptée étant notamment la résolution 35/206. Nous appuyons les mesures adoptées par la communauté internationale en vue d'exercer une pression sur le régime raciste afin qu'il puisse être ramené à la raison et se rendre compte du danger qu'il y a de continuer à bafouer les droits du peuple africain qui constitue la majorité écrasante des habitants de l'Afrique du Sud. Cela aura de graves conséquences pour le régime actuellement au pouvoir.

119. Nous invitons les grandes puissances occidentales et les sociétés importantes à mettre un terme à toute coopération avec le régime raciste. Nous sommes prêts à prendre toutes les mesures de boycottage possibles et notamment à décréter un embargo sur les livraisons de pétrole.

120. Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a appuyé la résolution adoptée par le Conseil des Ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP], le 6 mai 1981, dont le texte a été transmis au Secrétaire général par le représentant du Koweït, dans une lettre en date du 9 novembre 1981 [A/36/655]. Mon gouvernement

est disposé à participer activement à toutes conférences et à toutes mesures communes en vue d'intensifier l'embargo imposé sur les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud. Nous espérons que tous les pays appuyant cet embargo se rendront compte de la similitude existant entre la politique de répression, de terrorisme et de violation des droits de l'homme dans ce pays et la politique appliquée par Israël à l'égard du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés, dans les camps de réfugiés et partout où ces réfugiés vivent, loin de leurs terres maintenant occupées.

121. M. LIANG Yufan (Chine) [traduction du chinois] : Le peuple d'Afrique du Sud est engagé dans une longue et courageuse lutte contre le racisme, pour la liberté et la libération. L'année dernière, nous avons assisté à une intensification de cette lutte de masse, caractérisée par des grèves fréquentes de la part des travailleurs, des étudiants et des commerçants. En avril dernier, les travailleurs de l'Afrique du Sud tout entière ont organisé des manifestations de masse pour protester contre la hausse des prix, pour demander des augmentations de salaire et une diminution des heures de travail. Lors du cinquième anniversaire du massacre de Soweto, les Noirs, les gens de couleur et les Indiens d'Afrique du Sud ont organisé différentes manifestations commémorant la résistance contre les atrocités perpétrées par les racistes. Dans sa lutte, le peuple noir a englobé les exigences économiques et politiques, et la participation à ce mouvement s'accroît sans cesse. La lutte armée dirigée par les mouvements de libération nationale s'est également amplifiée. Sous la direction de la SWAPO, le peuple de Namibie a intensifié sa lutte armée et politique pour l'indépendance nationale et la liberté, portant ainsi un nouveau et rude coup au régime raciste.

122. La juste lutte des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie acquiert de plus en plus la sympathie et l'appui de la communauté internationale. Le mouvement anti-apartheid prend les proportions d'une campagne à l'échelle mondiale. La Conférence internationale pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris en mai dernier sous les auspices à la fois de l'ONU et de l'OUA, a joué un rôle important dans la mobilisation de la communauté internationale pour intensifier l'aide apportée à la juste cause des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie et promouvoir et développer le mouvement contre l'apartheid. L'appel de la communauté internationale en faveur de la libération des prisonniers politiques détenus par les autorités sud-africaines s'intensifie.

123. Bien qu'isolé aujourd'hui, le régime raciste de l'Afrique du Sud pratique obstinément sa politique d'apartheid, au mépris des résolutions pertinentes de l'ONU, faisant fi de l'opposition et de la condamnation vigoureuses de tous, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, dans une tentative destinée à préserver les privilèges politiques, économiques et sociaux de la minorité raciste. Cela s'accompagne, d'un accroissement des dépenses militaires, de l'expansion de l'armée, de détentions massives de nationalistes et de patriotes et d'une répression implacable du mouvement populaire contre l'apartheid. Le régime accélère la mise en œuvre de la « bantoustanisation », affirmant avec arrogance que le « quatrième homeland noir », le Ciskei, deviendra « indépendant » le 4 décembre prochain. Il fait semblant de « réformer » et ne touche même pas aux bases du système d'apartheid. Bien plus, il refuse d'appliquer le plan de l'ONU destiné à régler la question de Namibie. A plusieurs reprises il a même lancé des agressions armées à vaste échelle contre les Etats voisins. Tout récemment encore, la République des Seychelles a été envahie par des mercenaires armés basés en Afrique du Sud. Tout cela met en danger la paix et la stabilité de l'Afrique australe. Cependant, la tendance historique à la libération nationale est irrésistible. Les racistes de l'Afrique du Sud en cherchant

à stopper le cours de l'histoire ne feront que lever une pierre qui leur retombera sur les pieds.

124. Les autorités sud-africaines ont cette audace parce qu'elles jouissent de l'appui et de la complicité de certaines des puissances occidentales. Afin de protéger ses intérêts dans cette région, une superpuissance est allée jusqu'à marquer son opposition face à la majorité des pays africains, faisant tout ce qu'elle pouvait pour empêcher l'ONU d'adopter des sanctions effectives contre l'Afrique du Sud. Ce faisant, elle encourage le régime raciste à faire preuve de plus d'arrogance et fournit à l'autre superpuissance la possibilité de pénétrer dans la région. Cette autre superpuissance, alors qu'elle clame être le défenseur du mouvement national de libération, affirme, au prix de grands efforts, sa présence en Afrique australe. Tout cela complique encore la situation qui règne dans la région et rend plus difficile la lutte des peuples de l'Afrique australe. Mais la cause des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie est une cause juste et elle ne manquera pas de triompher. Le jour viendra où l'odieux système d'apartheid, comme tous les régimes décadents et réactionnaires dans l'histoire, sera balayé à jamais de l'Afrique australe et de notre planète.

125. Récemment, le régime raciste d'Afrique du Sud a intensifié sa collaboration avec les autorités de Taïwan. La délégation chinoise condamne vigoureusement les autorités sud-africaines pour leurs actes d'hostilité dirigés contre le peuple chinois et pour leur violation de la souveraineté de la Chine.

126. Sous la direction de M. Clark, et de M. Maitama-Sule, représentants du Nigéria, le Comité spécial contre l'apartheid a accompli, cette année, un travail important et utile. La délégation chinoise se félicite des efforts faits par le Comité spécial et les appuie.

127. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiennent depuis toujours la juste lutte des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Nous condamnons énergiquement les autorités sud-africaines pour leur politique d'apartheid, pour leur occupation illégale et leur domination coloniale de la Namibie et pour leur agression armée contre les pays voisins. La Chine, qui respecte les résolutions pertinentes de l'ONU, n'établira jamais de relations — qu'elles soient politiques, économiques, militaires ou commerciales — avec les autorités sud-africaines. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée ne se contentera pas de condamner une fois de plus l'Afrique du Sud mais qu'elle acceptera les recommandations de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et celles du Comité spécial et adoptera le projet de résolution proclamant l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. La délégation chinoise se prononce pour l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de sanctions effectives contre les autorités sud-africaines.

128. Le PRÉSIDENT : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 4^e séance plénière, le 18 septembre 1981, je donne maintenant la parole au représentant du Pan Africanist Congress of Azania.

129. M. ISAACS (Pan Africanist Congress of Azania) [interprétation de l'anglais] : Au nom de Pan Africanist Congress of Azania [PAC], je voudrais ajouter ma voix à celles des délégations qui m'ont précédé pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection brillante qui leur permet de guider les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

130. Ma délégation voudrait également rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid pour le remarquable rapport qui a été soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Le Comité spécial est parvenu à maintenir l'attention internationale sur la politique d'apartheid du régime raciste de Pretoria, l'un des problèmes les plus difficiles que

connaisse la communauté internationale aujourd'hui. Loin d'être un catalogue stérile des activités du Comité spécial, le rapport analyse la situation qui règne actuellement en Azanie et met en relief le rôle que peut jouer la communauté internationale pour soutenir le peuple opprimé dans sa lutte.

131. La situation en Afrique du Sud a été marquée par l'intensification de la répression au cours des 12 derniers mois, surtout depuis les élections générales réservées aux seuls Blancs en avril dernier. Cette répression a pris la forme de détentions sans procès d'étudiants, de syndicalistes, de journalistes et autres qui ont critiqué la politique d'*apartheid* du régime. Elle s'est manifestée aussi par les mesures de harcèlement et d'intimidation prises à l'encontre de voix même modérées de la communauté noire, comme les gens d'Eglise, par exemple, et par le déplacement forcé de communautés entières, comme cela s'est produit au mois d'août à Nyanga, au Cap.

132. Dans le froid vif de l'hiver du Cap, le régime raciste a arrêté quelque 2 000 Noirs, au mois d'août, a passé au bulldozer leurs maisons et même les arbres pour qu'ils ne trouvent plus le moindre abri. Après cela, ces personnes ont été transportées dans des bétailières vers les bantoustans du Ciskei et du Transkei. La plupart des victimes de ces actes inhumains étaient des femmes et des enfants dont le seul crime était de vouloir vivre en famille avec leurs maris et leurs pères. C'est une société malade que celle qui persécute ceux qui cherchent à mener une existence familiale normale et à assurer leur subsistance dans les circonstances les plus difficiles. Les actes de violence perpétrés contre ces hommes, ces femmes et ces enfants ont tellement bouleversé un membre d'une délégation du Congrès américain qui s'est rendue dans le pays qu'elle en a pleuré.

133. Le *Sunday Times* de Johannesburg, du 16 août 1981, écrit dans son éditorial :

« Quel pays sommes-nous? Aucun Sud-Africain, se réveillant bien au chaud dans son lit, mardi, ... n'a pu se soustraire à cette question et s'empêcher de ressentir un sentiment profond et durable de honte en apprenant les agissements de la police à Nyanga.

« Quelle société sommes-nous devenus lorsque nous envoyons un peloton de policiers et d'hommes armés, investis de l'autorité de l'État, pour abattre des miséreux sans abri, sans argent, frissonnants, entassés sous les arbustes de Cape Flats? »

L'éditorial poursuit, faisant remarquer à bon droit :

« Une société est jugée, non pas sur son produit national brut ou sur la puissance de ses forces armées, mais sur la façon dont elle traite ses enfants, ses vieillards, ses pauvres et ses sans-abris. »

134. L'acte dirigé contre les résidents du Cap ne constitue pas seulement une vengeance aveugle de fonctionnaires d'une police raciste et brutale. C'est la mise en œuvre d'une politique officielle qui a déclaré que les Noirs n'étaient acceptables qu'à la condition d'être au service des Blancs. Une fois qu'ils ont perdu leur utilité économique, ils sont déversés, comme de l'ordure, dans des cloaques stériles de pauvreté, de souffrances et de maladies. Les mesures prises contre les résidents de Nyanga se sont répétées, dans le Transvaal, contre les résidents de Kliptown.

135. Une répression intensifiée n'a pas intimidé les Noirs; au contraire, la résistance noire continue à augmenter. La résistance des masses opprimées a pris deux formes essentielles. La première est celle d'une activité de guérilla dans les régions tant urbaines que rurales, y compris des accrochages avec les forces de sécurité du régime, des attaques contre les installations et des actes de sabotage. Dans un discours récent, le Ministre raciste de la défense, le général Magnus Malan, a noté qu'il y avait eu plus de 50 actes de sabotage et de violence depuis le début de l'année, augmentant ainsi de 200 p. 100 le niveau des activités au cours de

la même période, l'année dernière. Tout en restant limitée dans ses effets sur la population blanche, la lutte armée est une réalité en Azanie. Dans son allocution prévenant la population blanche qu'elle devait se préparer à une intensification des activités de guérilla pendant la période à venir, le chef des forces de défense du régime de Pretoria, le général Constand Viljoen, a dit :

« L'anti-République d'Afrique du Sud [les guérillas] ... opère dans l'ensemble du pays par des actions très étendues qui exigent un niveau plus élevé, en effectifs, des forces de sécurité... La nature très fluide étendue et prolongée de la guérilla est destinée à déborder la base des forces de sécurité et, par conséquent, la base économique du pays également. »

136. La deuxième forme de résistance est la résistance politique massive qui comprend également des protestations contre les loyers, des boycottages d'autobus, une résistance des communautés contre les déplacements forcés de population, des grèves d'étudiants et des grèves de travailleurs noirs. Dans la période allant jusqu'au mois d'octobre dernier, il y a eu un record de 115 grèves de travailleurs noirs. Pour le mois d'octobre seulement, on a enregistré 40 conflits du travail mettant en cause plus de 20 000 travailleurs. Fait significatif, les troubles dans les industries ont coïncidé avec les « réformes » annoncées à grand bruit, dans la législation du travail recommandée par la Commission Wiehahn. Les syndicats noirs ont souligné qu'ils ne pouvaient séparer la lutte des travailleurs pour des salaires et des conditions de travail meilleurs, de la lutte nationale pour la liberté et l'émancipation sociale. Fait significatif également, ce sont les syndicats noirs, comme la South African Allied Workers' Union, qui ont formulé les aspirations politiques des masses azaniennes et qui ont connu une croissance phénoménale. John Kane-Berman, auteur bien informé et journaliste, a écrit dans le *South* en août 1981 :

« La dernière fois que l'Afrique du Sud a connu une attitude aussi militante de la part des travailleurs noirs a été durant les grèves de Durban, en 1973 et en 1974, mais les grèves d'aujourd'hui sont souvent plus longues et mieux organisées que celles de l'industrie en 1973. Et, en général, elles reçoivent également l'appui d'un mouvement syndicaliste noir, jeune et vigoureux, auquel les nouveaux adhérents s'inscrivent à un rythme plus rapide que jamais auparavant. »

137. La réaction de Pretoria à la montée des syndicats noirs a été de chercher à les réprimer en recourant à la détention arbitraire des dirigeants et en leur interdisant de recevoir une aide financière de l'étranger. En août, les dirigeants fantoches du bantoustan du Ciskei ont arrêté 205 syndicalistes qui revenaient d'une conférence. Ceux-ci, par la suite, ont été accusés d'avoir entonné des chants de liberté et d'avoir crié des slogans. Le chef de la South African Allied Workers' Union, Thozamile Gqweta, a été détenu quatre fois sans mise en accusation. Le *Rand Daily Mail* du 6 août 1981 a fait les commentaires suivants :

« Le jour où le Gouvernement a promulgué sa législation du travail édulcorée, la police de sécurité a remis en liberté un syndicaliste noir qui, pour la quatrième fois, était détenu sans procès.

« Il convient de rapprocher ces deux événements parce que la détention persistante de syndicalistes noirs contredit le caractère progressiste du Labour Relations Amendment Bill.

« Lorsque le président de la South African Allied Workers' Union, M. Thozamile Gqweta, est détenu et remis en liberté, quatre fois de suite, sans inculpation, il ne devient que trop évident que les autorités ne peuvent l'accuser de quoi que ce soit. Entre-temps, neuf autres syndicalistes noirs sont toujours détenus. »

138. Des représentants de 29 syndicats noirs, représentant plus de 200 000 travailleurs noirs, se sont réunis au Cap, en août dernier, pour prévoir une action commune destinée à s'opposer aux tentatives du régime d'éliminer des syndicats noirs. Les liens inextricables qui existent entre les luttes syndicales et politiques ont été mis en lumière par le *Rand Daily Mail* : « Ce sont les politiques appliquées dans les communautés d'où sont issus les travailleurs noirs et les questions communautaires telles que le logement et les transports, qui sont de plus en plus combattues, dans les usines mêmes, parce que c'est là que les Noirs ont le plus de force. » Et le rédacteur poursuit en disant que ce qu'il faut, ce n'est pas réprimer le mouvement syndical, mais créer des institutions politiques pour les Noirs. Cependant, ce que le rédacteur a négligé de mentionner, c'est le fait que les Noirs ont déclaré, à maintes reprises, que rien de moins que la pleine participation à la prise des décisions politiques du pays ne sera acceptable.

139. Les institutions politiques mises en place par le régime pour contrecarrer les demandes de pleine représentation politique dans les organes centraux ont été discréditées, récemment, par le boycottage des élections au soi-disant South African Indian Council, au début de l'année. En effet, 10,5 p. 100 seulement des électeurs sont allés aux urnes. Le 2 novembre 1981, un groupe représentatif de la communauté indienne a énoncé, dans le *Star* de Johannesburg, les raisons de son opposition au South African Indian Council, et a demandé le boycottage des élections parce que le [South African Indian Council] « fait partie d'une dispense constitutionnelle qui vise à diviser le peuple sud-africain »; parce qu'il « s'éloigne de la question centrale à laquelle doit faire face ce pays : la nécessité d'un système de gouvernement vraiment représentatif fondé sur le suffrage universel des adultes »; parce qu'il « est utilisé par le gouvernement nationaliste pour perpétuer et valider l'*apartheid* »; et parce qu'il « s'oppose, implicitement et totalement, aux souhaits universels d'une Afrique du Sud où règnent la justice, la liberté et l'égalité, reposant sur la volonté de toute la population ».

140. Les résultats ridiculement bas dans les élections ont constitué un rejet vigoureux des masses, non seulement de l'institution fantoche, mais surtout des politiques raciales du régime. Malgré cela, le régime a annoncé qu'il reconnaîtrait le South African Indian Council comme seul porte-parole du secteur indien de la communauté noire.

141. Exactement de la même manière, le régime a annoncé qu'en dépit des vues clairement exposées des masses le bantoustan du Ciskei se verrait accorder « l'indépendance » le 4 décembre. On se rappellera que la Commission Quail avait procédé à un sondage d'opinion parmi la population du territoire, à la suite duquel elle avait annoncé que plus de 90 p. 100 de la population soumise au sondage s'était déclarée en faveur du système « un homme, une voix » dans une Afrique du Sud unitaire.

142. Le Premier Ministre raciste, B.W. Botha, que l'on a présenté dans les médias occidentaux comme un « réformiste » éclairé, a abandonné ce masque. Par exemple, en répondant à une question au parlement pour Blancs uniquement, au début de l'année, il a déclaré sans ambages que la politique de son gouvernement était une politique de domination blanche. Une autre exemple également est le rejet par le régime de Pretoria des recommandations formulées par le Conseil présidentiel nominatif selon lesquelles certains quartiers résidentiels d'où l'on avait expulsé par la force ce que l'on appelle les Métis et les Indiens, en vertu du *Group Areas Act*, devaient leur être redistribués.

143. On songe également à son rejet des recommandations faites par une commission qui enquêtait sur la structure et la nature de l'éducation. La Commission, dirigée par un éducateur métis, Franklyn Sonn, avait demandé la création

d'un système d'éducation unique pour tous les groupes raciaux au lieu des systèmes discriminatoires qui existent actuellement. M. Piet Koornhof, ministre raciste de la coopération et du développement qui, il y a peu de temps, déclarait devant un public américain que l'*apartheid* était mort, a autorisé les actes brutaux perpétrés contre les résidents de Nyanga, au Cap.

144. Il y a deux raisons majeures au revirement de P. W. Botha, la première étant les élections générales pour Blancs seulement, qui ont eu lieu en avril dernier, au cours desquelles le parti national a perdu des voix en faveur du Herstigte Nasionale Party d'extrême droite et du Progressive Federal Party de l'opposition. Le PAC a toujours dit qu'il n'y avait aucune différence entre les *verligtes* et les *verkramptes* du régime afrikaner. Le désaccord entre les deux factions portent sur le moyen le plus efficace de maintenir le pouvoir et les privilèges des Blancs.

145. La deuxième raison est le fait que les déclarations officielles du Gouvernement Reagan, associées à certains actes, ont contribué à renforcer et certainement à encourager les éléments les plus extrémistes du régime blanc. Les Etats-Unis ont fait savoir que leur politique à l'égard du régime d'*apartheid* serait fondée sur des considérations globales et stratégiques dont l'effet évident a été la création d'une alliance *de facto* entre Washington et Pretoria. On se rappellera que, lors d'une interview télévisée qu'il a accordée à l'ancien reporter du Columbia Broadcasting System, Walter Cronkite, en mars dernier, le Président Reagan a dit que l'Afrique du Sud est un allié et un fournisseur de minéraux stratégiques et que, comme tel, elle ne pouvait être isolée. A Pretoria on estime qu'indépendamment de ses actes le régime pourra toujours compter sur le soutien des Etats-Unis. Paradoxalement, il existe aujourd'hui une situation dans laquelle les Etats-Unis, qui se prétendent à la tête du monde libre et se font le porte-étendard de la démocratie, entretiennent des liens de concubinage avec un régime qui compte parmi ses dirigeants des sympathisants actifs du nazisme.

146. Non seulement le régime raciste a intensifié son oppression de la majorité noire en vertu du système d'*apartheid*, mais il a également cherché à transposer les contradictions de sa propre société dans toute la région de l'Afrique australe. La défaite du colonialisme portugais en Afrique, l'apparition de la République indépendante du Zimbabwe, sous la conduite de son Premier Ministre, Mugabe, et le Zimbabwean African National Union — Patriotic Front, font que le régime d'*apartheid* est maintenant le dernier bastion du règne de la minorité blanche sur le continent africain.

147. Pretoria a été alerté quant aux dangers qui menacent la survie du gouvernement de la minorité blanche en Afrique du Sud en raison du changement dans l'équilibre de la puissance dans la région et a réagi à ces changements de différentes façons.

148. Premièrement, il soutient les perspectives, telles qu'il les perçoit et les définit, de coexistence pacifique et de coopération économique par l'établissement de ce qu'il nomme « une constellation des Etats d'Afrique australe », une conception qui suppose la création d'une alliance économique, politique et militaire qui comprend les bantoustans et tout Etat africain indépendant disposé à se joindre à cette alliance avec l'Afrique du Sud. Les raisons qui sont données sont qu'en échange des bénéfices économiques découlant de l'alliance, les Etats africains indépendants cesseraient de soutenir les mouvements de libération nationale qui luttent contre le gouvernement de la minorité blanche en Afrique du Sud. Jusqu'ici, les Etats africains indépendants du sous-continent ont rejeté le concept de « constellation des Etats d'Afrique australe » et se sont déclarés en faveur d'une coopération économique régionale

et de développement ayant pour but de réduire leur état de dépendance économique vis-à-vis du régime raciste blanc et, par conséquent, leur vulnérabilité à ses pressions.

149. A la suite des initiatives prises par les Etats africains de la région, la Conférence de coordination du développement d'Afrique australe a été créée, unissant neuf Etats africains. La mise sur pied de cette conférence a obligé Pretoria à réviser sa conception d'une « constellation des Etats d'Afrique australe ». Aujourd'hui le concept a été redéfini de manière à englober une alliance entre les Bantoustans déclarés « indépendants » — « Etats nationaux » est le nouveau nom donné à ces enclaves par Pretoria pour ne pas manquer à son habitude de changer les noms — et « l'Afrique du Sud blanche ».

150. Deuxièmement, Pretoria a accru sa présence militaire dans les régions frontalières des Etats de première ligne. Cela comprend une augmentation du nombre des patrouilles frontalières et la construction de routes asphaltées pour faciliter le déploiement rapide de personnel et d'équipements militaires. Une nouvelle base militaire a été construite à cette fin dans la partie orientale du Transvaal. Le régime a également envisagé de construire une barrière électrifiée le long de la frontière du Botswana qui a été l'une des principales routes d'évasion pour ceux qui fuyaient la répression et la brutalité des racistes.

151. Troisièmement, Pretoria a entrepris une campagne de déstabilisation en Afrique australe. Cette campagne revêt un double aspect et comprend tout d'abord des incursions militaires directes dans les Etats voisins et des bombardements. L'invasion massive de l'Angola en août dernier, l'invasion du Mozambique, l'attaque contre les résidences de réfugiés vivant à Matola en janvier dernier, les incursions en Zambie et tout récemment l'attaque menée contre les Seychelles par des mercenaires patronnés par le régime raciste en fournissent autant d'exemples. Le deuxième aspect concerne la formation et le soutien de groupes dissidents dans ces pays. Par exemple, en Angola, le régime raciste a formé et soutenu la bande terroriste dirigée par Jonas Savimbi tandis qu'au Mozambique il a formé et soutenu le prétendu mouvement de résistance du Mozambique, composé essentiellement d'anciens colonialistes portugais et de membres de la police secrète portugaise. Le Premier Ministre du Zimbabwe, Mugabe, a accusé Pretoria de former plusieurs milliers de dissidents du Zimbabwe afin de déstabiliser la République nouvellement indépendante du Zimbabwe.

152. Le but de la campagne de subversion dans les Etats voisins vise à les maintenir dans un état permanent d'instabilité pour rendre encore plus complexes les tâches de reconstruction nationale, surtout dans les pays qui ont acquis leur liberté après des années de lutte armée. Les ressources humaines et financières qui pourraient être consacrées de manière plus profitable et productive au développement économique et social sont détournées pour faire face aux nécessités de la défense et de la sécurité.

153. Le régime d'*apartheid* est renforcé dans son intransigeance interne et dans ses actes répétés d'agression contre les Etats indépendants du sous-continent grâce au soutien qu'il reçoit des principales puissances occidentales et d'Israël, qui collaborent avec les racistes sur les plans économique, politique, diplomatique, militaire et dans les domaines du sport et de la culture. Tout en condamnant le système d'*apartheid* pour des raisons morales, les puissances occidentales, et surtout les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne occidentale, de même que le Japon et Israël, ont fourni au régime de Pretoria les moyens de poursuivre implacablement sa politique d'*apartheid*. C'est exactement comme si l'on donnait à un croquemort licence de tuer pour l'accuser ensuite de faire des affaires en or. Le soutien que le régime de l'*apartheid* a obtenu de ces pays

a eu pour résultat de consolider le complexe industriel militaire du système d'*apartheid*. C'est grâce à cette collaboration que le régime d'*apartheid* possède actuellement la capacité nucléaire, fait inquiétant pour la paix et la sécurité internationales.

154. Il existe également un lien entre la collaboration économique et les autres formes de collaboration avec le régime de Pretoria et les contacts sportifs. Ce sont les pays qui sont les principaux partenaires du régime qui déjouent également les efforts faits par la communauté internationale pour isoler les racistes dans le domaine des sports. Les échanges sportifs sont un excellent moyen pour le régime d'*apartheid* de sortir de l'isolement auquel il a été condamné en signe de protestation contre sa politique raciale. La collaboration dans le domaine des sports a été accompagnée d'un flot de propagande destinée à légitimer la doctrine hitlérienne d'*apartheid* du régime. A cet égard, la tournée récente effectuée en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis par l'équipe de rugby des Springboks a été un coup diplomatique et politique d'importance pour le régime d'*apartheid*. Cette tournée a été la première effectuée dans un pays joueur de rugby par les ambassadeurs de l'*apartheid* et la première tournée dans un pays du Commonwealth en 10 ans. Il est regrettable que le Gouvernement néo-zélandais ait parlé que timidement de la nature indésirable de cette tournée tout en encourageant l'Union du Rugby de Nouvelle-Zélande en déclarant qu'on ne refuserait pas de visa aux racistes. Avec un tel encouragement, l'Union du rugby de Nouvelle-Zélande a accepté la tournée. Aux Etats-Unis, l'Union du rugby de l'Est a accepté le tribut de Louis Luyt, l'un des artisans du projet de Pretoria, pour acheter des amis et exercer une influence internationale en vue d'organiser la tournée des Springboks.

155. Nous sommes encouragés par l'action des pays qui ont empêché toute participation aux événements sportifs de leur pays des sportifs et des administrateurs sportifs qui ont collaboré avec le régime d'*apartheid* dans sa tentative de sortir de son isolement. Nous sommes encouragés aussi par l'appui que nous avons reçu et que nous continuons de recevoir de nombreux pays. Nous voulons les assurer que l'engagement à la cause de la liberté et de la justice sera récompensé par la réalisation des objectifs des masses opprimées d'Azanie.

156. Les pays qui collaborent actuellement avec le régime raciste ne pourront pas se soustraire à leur responsabilité quant à la conflagration engendrée par un engagement aveugle à l'égard d'un système qui a été déclaré un crime contre l'humanité.

157. M. FONSEKA (Sri Lanka) [interprétation de l'anglais] : Nous remercions le Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi que son président, M. Maitama-Sule, représentant du Nigéria, pour son excellente présentation du rapport sur les activités du Comité ainsi que sur l'évolution des événements en Afrique du Sud.

158. Peu de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ont suscité autant d'intérêt que celui que nous examinons en ce moment. La longue liste des orateurs de toutes les régions du monde inscrits pour participer au débat et soutenir la liberté, l'égalité et la dignité humaine de tous les habitants de l'Afrique du Sud témoigne bien du fait que la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est universellement rejetée.

159. La sous-région d'Afrique australe a été décrite par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre 1979⁴, comme un théâtre de grande tension et d'instabilité. Dans ce théâtre, le facteur central qui constitue une menace directe et tangible à la paix et à la stabilité régionale et internationale est le régime raciste de l'Afrique du Sud.

160. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, le régime raciste continue de maintenir son système odieux d'*apartheid* et de racisme, en violation totale des droits politiques, économiques, sociaux et humains de la grande majorité du peuple. Ce système a été institutionnalisé et maintenu par le régime grâce à une philosophie viciée de supériorité raciale. Aidé par le Bureau de sécurité de l'Etat, le Département de la sécurité nationale et d'autres agences policières et paramilitaires, le régime continue de soumettre à une répression politique brutale les nationalistes, les travailleurs, les paysans, les groupes d'étudiants, les groupes religieux et les intellectuels qui réclament une société démocratique et non raciste. Malgré l'application par le régime d'un système brutal de répression politique, d'arrestations, de tortures, d'intimidation et de bannissement, la lutte pour la libération en Afrique du Sud a maintenant pris la dimension d'un mouvement national réel, englobant des hommes de toutes les races et de toutes les classes sociales. La conscience nationale s'est accrue et, aujourd'hui, nous assistons à une mobilisation puissante de tous les opprimés en Afrique du Sud.

161. Nous rendons hommage à l'ANC qui, l'an prochain, célébrera le soixante-dixième anniversaire de sa création ainsi qu'au PAC qui forgent l'unité de tous les éléments dans une action organisée contre un régime tyrannique.

M. Kam (Panama), vice-président, prend la présidence.

162. Exploitant les riches ressources du pays, le régime sud-africain s'est épanoui économiquement et il a été aidé par l'appui que lui donnent divers groupes d'intérêts et divers pays, ce qui lui a permis de mettre en place une organisation militaire impressionnante. Nous constatons des violations évidentes de l'embargo sur les armes déclaré contre l'Afrique du Sud en 1977 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) et les rapports qui nous parviennent sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud ajoutent une dimension terrifiante à une situation déjà dangereuse. Le budget de défense sud-africain pour 1981-1982 a été augmenté de 30 p. 100 par rapport à l'exercice financier précédent. D'après le rapport du Comité spécial, avec un budget militaire accru, l'acquisition d'équipement militaire très moderne et des augmentations de forces militaires, l'Afrique du Sud montre clairement qu'elle a l'intention d'escalader son agression contre les Etats de première ligne. Au cours de l'année à l'examen, les actes d'agression se sont intensifiés, causant la mort et la destruction dans les Etats intéressés, détruisant la stabilité de la région et entraînant dans son sillage la menace d'un conflit allant au-delà des limites de l'Afrique australe.

163. Un sentiment d'invincibilité militaire a permis à l'Afrique du Sud de s'accrocher à la Namibie, Territoire sur lequel son mandat a été révoqué depuis longtemps. L'Afrique du Sud a pris plusieurs faux départs cyniques dans le sens de l'indépendance pour la Namibie, dans le but très clair de chercher à empêcher et de retarder les progrès accomplis vers la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

164. L'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud doit être strictement appliqué et toute collaboration militaire et autre avec ce régime, qui lui permettrait de maintenir son système d'*apartheid* et de commettre des actes d'agression contre les Etats voisins de première ligne, doit cesser. Toutes les mesures proposées par le Comité spécial contre l'Afrique du Sud, y compris des sanctions, doivent être sérieusement envisagées par tous les Etats, car tous les autres moyens ont échoué, aucun n'ayant permis de faire respecter les décisions de l'ONU.

165. Les appels fréquents à la modération lancés aux combattants de la liberté sont allés de pair avec, de la part du régime sud-africain, une action militaire et policière répressive de plus en plus grande contre la lutte de libé-

ration. Ces appels, dont certains sont parfois bien intentionnés, devraient être plutôt adressés au régime sud-africain. Ceux qui disposent de moyens diplomatiques et d'autres moyens de faire pression sur l'Afrique du Sud doivent faire clairement comprendre à ce régime que la communauté internationale rejette le système d'*apartheid* afin que le sang cesse de couler et qu'une société nouvelle puisse être mise en place, reposant sur la liberté, l'égalité et le plein respect de la dignité de tous les peuples en Afrique du Sud.

166. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Pendant de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies a fait des efforts constants et systématiques en vue d'éliminer la politique d'*apartheid* pratiquée par le régime au pouvoir en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a plus d'une fois condamné avec force les racistes d'Afrique du Sud et, par sa résolution 473 (1980), du 13 juin 1980, a réaffirmé que leur « politique d'*apartheid* est un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité et est incompatible avec les droits de l'homme et sa dignité, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, et porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité internationales ».

167. L'Organisation des Nations Unies a fait beaucoup pour démasquer les crimes des racistes de Pretoria, pour les clouer au pilori de l'histoire, pour mobiliser l'opinion publique des pays du monde et amener les peuples à lutter activement contre la politique d'*apartheid*. A cet égard, il convient de relever le travail considérable fait par le Comité spécial des Nations Unies contre l'*apartheid*, dirigé actuellement par le représentant du Nigéria, M. Maitama-Sule.

168. Le rapport présenté par le Comité spécial contre l'*apartheid* et les autres informations dont on dispose brosent un tableau vraiment accablant de la politique d'exploitation cruelle, de violence aveugle et de répression arbitraire pratiquée par les racistes blancs contre l'immense majorité de la population du pays. A la base de cette politique se trouve le désir d'assurer au régime minoritaire une main-d'œuvre bon marché, si ce n'est gratuite, en privant les masses laborieuses de toute possibilité d'améliorer leur sort. Parmi les moyens utilisés pour atteindre cet objectif, un rôle important est joué par la politique de bantoustanisation, qui consiste à reléguer la population autochtone du pays dans des dizaines de bantoustans dispersés sur 13 p. 100 du territoire, qui correspondent aux parties du pays les moins aptes à l'existence de l'homme. Comme l'a brutalement déclaré le représentant officiel du régime raciste « si notre politique est poussée jusqu'à ses conclusions logiques extrêmes en ce qui concerne les Noirs, il ne restera plus un seul citoyen sud-africain de race noire » [*A/36/708, annexe I, par. 2*].

169. Malgré les protestations de la communauté internationale, le régime de Pretoria continue d'appliquer ce plan diabolique et se propose, le 4 décembre, de créer un quatrième bantoustan, le Ciskei, privant ainsi 2,1 millions d'Africains de leurs droits inaliénables.

170. Le chômage, la misère accablante, la famine, les maladies graves sont le lot des Africains parqués par les racistes sud-africains dans les bantoustans. Ils sont privés des moyens les plus élémentaires d'éducation, de services sociaux et médicaux, et ceux qui, par nécessité, deviennent nomades pour trouver un moyen d'existence sont considérés comme des immigrants, privés de tout droit dans leur propre pays. Toute protestation contre ce système d'esclavage inhumain entraîne une intensification des actes de répression de la part du régime raciste qui abat des gens innocents et sans défense — femmes et enfants — qui torture et tue les patriotes. Ce régime interdit les activités de toute organisation qui s'élève contre le système d'*apartheid*. Beaucoup de ceux qui luttent contre l'*apartheid*, représentant différents

segments de la population, ont sacrifié leur vie ou languissent en prison.

171. Cependant, malgré les actes de répression cruels, la résistance massive contre l'*apartheid* se renforce, englobant des couches de plus en plus grandes de la population. Comme l'indique le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* :

« La mobilisation et la prise de conscience politique accrues se sont accompagnées d'un progrès notable de la lutte armée menée par les combattants de la liberté du mouvement de libération nationale. Les attaques armées et les opérations militaires précises qu'ils ont lancées faisaient partie intégrante de la lutte militante menée par l'ensemble de la population à l'échelon national et sur tous les fronts. Ces combattants ont contribué à intensifier la lutte générale contre l'*apartheid* et à en renforcer l'efficacité. » [Voir A/36/22 et Corr.1, annexe I, par. 11.]

Au premier rang de cette lutte se trouve l'ANC dont le soixante-dixième anniversaire va être bientôt célébré par toute l'humanité progressiste.

172. Les crimes accablants du régime raciste de Pretoria contre les peuples d'Afrique du Sud sont aggravés par ses actes d'agression contre les peuples et Etats africains voisins. Malgré les exigences pressantes de l'immense majorité des Etats du monde, les dirigeants sud-africains continuent d'occuper illégalement la Namibie, soumettant sa population à une terreur plus rigoureuse et à un traitement plus inhumain.

173. Le régime d'*apartheid* se rend également coupable de nombreux actes d'agression, de terrorisme et de subversion à l'encontre des Etats africains indépendants de l'Angola, de la Zambie, du Mozambique et autres, de même que d'atrocités inimaginables, comme le meurtre de réfugiés, de femmes et d'enfants. Les actes d'agression et les provocations constantes du régime de Pretoria contre les Etats africains épris de paix ont pour but d'intimider les populations de ces pays et de les contraindre à renoncer à aider les mouvements de libération nationale d'Afrique australe. Le Conseil de sécurité a maintes fois condamné les actes d'agression des racistes sud-africains contre les pays voisins comme étant une menace directe à la paix et la sécurité et a prévenu que, si ces actes se répétaient, l'Afrique du Sud se verrait appliquer les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte. Cependant, au mépris de toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les exigences pressantes de la communauté internationale, le régime d'*apartheid* poursuit ses actes d'agression armée, comme en témoignent les crimes pirates auxquels se sont livrés tout récemment les militaires racistes contre l'Angola.

174. Les raisons de cette attitude provocante des autorités de Pretoria ne sont pas difficiles à déceler. Elles sont parfaitement bien décrites dans une déclaration publiée par le Comité spécial contre l'*apartheid* qui a déclaré

« ... que le régime d'*apartheid* est encouragé dans son comportement criminel et agressif par l'attitude de certaines puissances occidentales qui ont toujours empêché que des mesures efficaces soient prises conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Le veto opposé en avril par trois membres permanents du Conseil de sécurité contre la prise de sanctions contre ce régime l'ont assuré qu'il peut continuer à perpétrer ses crimes en toute impunité.

« La politique et les actions de la nouvelle administration des Etats-Unis, au nom d'un prétendu « engagement constructif » avec le régime d'*apartheid*, sont considérées par ce dernier comme une caution de ses actes d'agression et de défi continuels de la communauté internationale. La proposition visant à abroger l'amendement Clark et à autoriser l'intervention dans l'Etat souverain de l'Angola

est accueillie par ce régime comme le gage qu'une puissance importante entend coopérer avec lui pour déstabiliser l'Angola et lui assurer l'hégémonie dans la région. » [voir A/36/459, annexe, par. 8 et 9.]

175. Il est bien évident que la persistance d'un foyer de colonialisme et de racisme en Afrique australe répond aux intérêts politiques, économiques et stratégiques à long terme des Etats-Unis et de certains autres pays de l'OTAN. Ils considèrent l'Afrique du Sud comme une tête de pont pour lutter contre les Etats africains indépendants et comme une base militaire dans une région stratégiquement importante. Ces puissances s'efforcent de créer des conditions favorables à l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique du Sud, ce qui leur permet de réaliser d'énormes profits grâce à l'exploitation de la population autochtone. Il s'agit, en fait, d'une fusion de fait des capitaux sud-africains et occidentaux.

176. Selon des données publiées dans la presse sud-africaine, à la fin de 1980 il y avait en Afrique du Sud 1 200 sociétés anglaises, 375 sociétés américaines et 350 sociétés d'Allemagne occidentale. Le total des investissements étrangers en Afrique du Sud, selon des évaluations actuelles, a atteint 30 milliards de rand. De 1972 à 1980, le chiffre publié des prêts accordés à l'Afrique du Sud par 400 banques de 22 pays, a dépassé 7 milliards de dollars, dont 1,2 milliard pour les seules années 1979 et 1980.

177. Tous les Etats épris de paix sont particulièrement inquiets de la coopération des puissances occidentales avec les racistes dans les secteurs militaire et nucléaire. Du fait que les puissances occidentales ont donné aux racistes de Pretoria les moyens financiers et techniques nécessaires, de même que des licences de fabrication de divers types d'armes, la capacité militaire de la République sud-africaine a augmenté de 70 à 90 p. 100. Selon les témoignages du Président du Conseil sud-africain de l'énergie atomique, les réalisations de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire ont été assurées en grande partie par l'aide des Etats-Unis. Comme le souligne le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* :

« Grâce au maintien de la collaboration militaire et nucléaire de différents pays occidentaux et autres, notamment du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de la France et d'Israël, l'Afrique du Sud, dans son programme d'expansion militaire et de développement nucléaire a encore progressé. » [Voir A/36/22 et Corr.1, par. 253.]

178. Les efforts des puissances occidentales pour consolider et soutenir par tous les moyens le régime raciste d'Afrique du Sud constituent, à n'en pas douter, une partie intégrale du plan plus large nourri par l'impérialisme pour revenir aux positions qu'il a perdues en Afrique, pour priver les peuples africains des acquis de la lutte de libération nationale et pour les enserrer dans des liens sans cesse renouvelés de dépendance néocolonialiste.

179. Dans son message de félicitations adressées aux Etats et aux peuples d'Afrique, à l'occasion de la Journée de la libération de l'Afrique, le 25 mai 1981, L. I. Brejnev a déclaré :

« Les impérialistes, défiant toute l'Afrique éprise de liberté, témoignant d'un mépris total à l'égard des droits et des aspirations des peuples africains, mènent de plus en plus ouvertement une politique de rapprochement avec le régime de la République sud-africaine, agissant en complices de fait pour la défense de ce rempart du racisme et du colonialisme en Afrique. Ils méconnaissent ouvertement les dispositions de l'Organisation des Nations Unies leur enjoignant d'octroyer l'indépendance à la Namibie. Ils assimilent effrontément la lutte de libération nationale au « terrorisme ». Eux-mêmes soutiennent ouvertement le terrorisme d'Etat de Pretoria et

encouragent sans se cacher ses agressions directes contre les pays souverains d'Afrique qui sont ses voisins. »
[Voir A/36/287, annexe, p. 1.]

180. La communauté internationale ne saurait plus tolérer l'existence du régime l'*apartheid*, cette tumeur cancéreuse sur le corps du continent africain. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures efficaces pour éliminer le foyer de colonialisme et de racisme du sud de l'Afrique. C'est son devoir à l'égard des peuples africains combattants. L'Union soviétique appuie les conclusions de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud selon lesquelles « l'application universelle des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constitue le moyen le plus adéquat et le plus efficace pour que l'Afrique du Sud se conforme aux décisions des Nations Unies¹ ».

181. Nous avons pris note de l'appel pressant lancé par la Conférence à l'intention de tous les gouvernements et organisations afin qu'ils mettent toute leur influence au service de l'adoption de ces mesures par le Conseil de sécurité. Le vaste programme élaboré par la Conférence, qui comprend des mesures concrètes, indique les moyens efficaces d'agir sur le régime sud-africain en limitant et en faisant cesser le commerce, les relations financières, les transports et autres liens avec ce régime. Ce programme doit être mis en œuvre dans les plus brefs délais. De l'avis de la délégation soviétique, l'Assemblée générale se doit, lors de la session en cours, de condamner les actes des Etats qui n'ont pas encore mis fin à leur coopération avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire, nucléaire et autres qui accordent à l'Afrique du Sud une protection politique et diplomatique et qui vont jusqu'à la proclamer leur « allié stratégique ».

182. Il est indispensable d'assurer le plein respect par tous les Etats de l'embargo arrêté par le Conseil de sécurité sur les fournitures d'armes au régime raciste d'Afrique du Sud et de faire cesser toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Il est également indispensable que le Conseil de sécurité adopte des sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud.

183. L'Union soviétique a l'intention de continuer d'appuyer, comme elle l'a toujours fait, les mouvements de libération nationale, d'opposer un ferme obstacle aux visées d'agression de l'impérialisme et d'adopter des mesures décisives afin d'extirper le racisme et l'*apartheid*.

184. M. SHAIKHO (Bahreïn) [interprétation de l'arabe] : Le Comité spécial contre l'*apartheid* a été créé par la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, adoptée le 6 novembre 1962. Son mandat a été modifié par les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : la résolution 2671 A (XXV) du 8 décembre 1970, la résolution 34/93 R du 17 décembre 1979 et la résolution 35/206 P du 16 décembre 1980.

185. Ce qui est frappant, c'est que les résolutions 34/93 R et 35/206 P demandent la mise en application de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies aux fins de contraindre le Gouvernement de l'Afrique du Sud à négocier, en toute bonne foi et sincérité, avec la communauté internationale pour aboutir à une solution globale et juste des problèmes liés à la politique inhumaine d'*apartheid*. Ce qui est également frappant c'est qu'en incitant Gouvernement sud-africain et les organisations internationales à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Assemblée générale a mis en relief une réalité déplorable, à savoir qu'un certain nombre de gouvernements n'appliquent pas les résolutions de l'Organisation et, qui plus est, soutiennent le régime raciste de Pretoria dans les domaines politique, économique, militaire, technique et sont engagés dans une coopération nucléaire avec lui.

186. La politique d'*apartheid* appliquée par le Gouvernement de Pretoria va, il est évident, à l'encontre de toutes les valeurs humaines et religieuses. Mais ce qui est étonnant c'est que la communauté internationale ait accepté, lors de la création de l'ONU, que l'Afrique du Sud devienne un Etat Membre de l'Organisation, et ce d'autant plus que la politique de ce pays, ses lois et pratiques allaient et continuent d'aller à l'encontre de la Charte. Il ne faut pas oublier non plus que le soutien apporté par un certain nombre de pays occidentaux au régime de Pretoria permet à ce dernier de continuer à traiter par le mépris la communauté internationale et à défier la grande majorité des peuples et des gouvernements du monde entier. Il est grand temps pour les Etats qui préconisent le respect des droits de l'homme d'assumer leur pleine responsabilité eu égard à la violation de ces droits en Palestine occupée et en Afrique australe.

187. La coopération nucléaire avec le Gouvernement sud-africain revêt un caractère extrêmement dangereux, étant donné qu'elle permet de mettre au point et de fabriquer une arme nucléaire destructrice dirigée contre toute l'Afrique, voire contre le monde entier. Plus dangereuse encore est la coopération étroite entre les deux régimes racistes — en Palestine occupée et en Afrique australe. Cette coopération atteste, sans l'ombre d'un doute, que ces deux régimes agresseurs sont liés par la politique raciste pratiquée à l'égard des peuples de couleur différente et dont les convictions religieuses sont autres que les leurs. Ainsi, ces deux régimes occupent des territoires qui appartiennent à d'autres et violent constamment les droits de l'homme dans les pays soumis à leur domination.

188. Il est évident que les Etats Membres de l'Organisation doivent mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant l'Afrique du Sud et que le Conseil de sécurité, au titre du Chapitre VII de la Charte, doit condamner ce régime raciste et le ramener à la raison afin qu'il mette un terme à son attitude arrogante et agressive à l'égard des peuples sous sa domination ou des peuples des pays voisins. Il est également impératif que les pays intéressés interdisent aux sociétés transnationales d'entretenir des relations commerciales et de coopérer dans quelque domaine que ce soit avec le régime de l'Afrique du Sud.

189. Pour terminer, ma délégation adresse ses vifs remerciements au Président et aux membres du Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous demandons également à nouveau à la communauté internationale, notamment aux pays qui coopèrent avec l'Afrique du Sud, de s'opposer fermement à ce régime raciste afin de faire prévaloir le droit et la justice et d'être en accord la Charte des Nations Unies que tous les Etats Membres doivent respecter.

190. M. KLESTIL (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Si l'on passe en revue les événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée, on se rend compte que la situation résultant de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud et en Afrique australe tout entière n'a jamais été aussi difficile qu'aujourd'hui. Les tensions, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, se sont accrues et les dangers qu'implique un prolongement de cet état de choses ont atteint un stade alarmant. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont toujours refusés à la plus grande partie de la population de l'Afrique du Sud. La politique de bantoustanisation, de transfert forcé, d'éviction et de contrôle sans cesse accru de la population par la police ajoute au malaise de couches toujours plus nombreuses de la société sud-africaine et augmente le nombre de tous ceux qui, dans tous les groupes ethniques, sont convaincus de l'injustice et du caractère inacceptable du régime d'*apartheid* et expriment leur inquiétude. La discussion en cours en Afrique du Sud même a conduit à certains aménagements et améliorations mais, néanmoins, le concept fondamental du régime inhumain de l'*apartheid* sur lequel est fondée la suprématie précaire d'une minorité reste inchangé.

191. L'Autriche voit dans le régime d'*apartheid* une violation profonde des principes fondamentaux des droits de l'homme, une violation de tous les concepts de liberté personnelle et des droits au respect et à la dignité. Ce régime ne peut servir de base à une société viable. De plus, il a sérieusement compromis les efforts de la communauté internationale en vue d'amener un changement pacifique en Namibie et il continue de déstabiliser la situation politique en Afrique australe. Les incursions militaires permanentes en Angola et en Zambie ont été condamnées par l'Autriche en tant que violation grossière de la Charte des Nations Unies.

192. Comme il est dit dans un rapport publié récemment et intitulé « Afrique du Sud : le temps presse », il n'y a aucune solution simple pour l'Afrique du Sud. Ce rapport déclare que « le choix n'est pas entre un changement pacifique et lent et un changement rapide et violent mais entre un processus évolutif lent, irrégulier, sporadiquement violent et une descente lente mais encore plus violente vers la guerre civile ». L'Autriche a toujours estimé que la seule solution se trouvait dans un partage du pouvoir et une transition pacifique vers une société libre, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud. A cette fin, un dialogue significatif et constructif doit être entrepris d'urgence avec les dirigeants noirs. C'est pourquoi l'Autriche s'est jointe à la campagne internationale de libération de Nelson Mandela au moyen d'une intervention directe bilatérale avec le Gouvernement sud-africain et a également mené une campagne pour défendre d'autres prisonniers politiques.

193. Bien que la communauté internationale ait un point de vue unanime sur toutes les questions fondamentales et l'exprime par une seule voix dans ce débat, tous les efforts de persuasion et les arguments logiques utilisés jusqu'à présent pour provoquer un changement pacifique en Afrique du Sud, ont été déployés en vain. L'Afrique du Sud pense toujours avec la même assurance qu'on n'en viendra pas aux actes. L'Afrique du Sud devra bien admettre cependant que la stabilité de la région dans son ensemble et les perspectives d'avenir des générations qui naîtront sur ce continent s'avéreront être en fin de compte des considérations plus importantes. Etant donné la position inflexible du Gouvernement sud-africain, il ne fait aucun doute que la communauté internationale envisagera de nouvelles mesures, conformément à la Charte, pour provoquer ce changement qui aurait dû se produire depuis longtemps dans la politique sud-africaine.

194. La communauté mondiale s'alarme de la possibilité de plus en plus évidente du développement, par l'Afrique du Sud, de la capacité nucléaire. Cela donnerait certainement une dimension plus inquiétante encore à la politique d'*apartheid* et aurait des répercussions très graves sur la sécurité régionale et internationale. Mon pays a toujours appuyé les efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour assurer l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

195. Je voudrais, pour conclure, féliciter brièvement le Comité spécial contre l'*apartheid* et son président M. Maitama Sule, pour les efforts qu'ils déploient pour lutter contre l'*apartheid* et pour la façon dont ils s'acquittent de leur lourde tâche. C'est en grande partie grâce au rôle joué par le Comité spécial que le soutien international pour la lutte contre l'*apartheid* aussi bien que la sympathie et la solidarité active des opposants à l'*apartheid* se sont intensifiés. C'est là la preuve que les Nations Unies continuent de jouer un rôle clef dans nos efforts communs pour provoquer des changements pacifiques et rapides en faisant davantage pression sur le régime sud-africain et en appuyant les forces propres à entraîner un tel changement.

196. M. RÁCZ (Hongrie) [interprétation de l'anglais] : La politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain

représente le défi politique et moral le plus grave lancé aux Nations Unies depuis de nombreuses années. D'une certaine manière, le système inhumain de l'*apartheid* est aussi un défi lancé à l'ensemble de l'humanité. La récente participation de mercenaires sud-africains dans l'aventureuse entreprise menée contre les Seychelles le montre bien.

197. La discrimination raciale est unanimement condamnée dans le monde entier et elle est interdite par la loi dans de nombreux pays, conformément aux principes fondamentaux de la politique et de la morale. En dépit de cette condamnation générale, l'*apartheid* — forme la plus brutale de la discrimination raciale — prévaut dans un pays d'Afrique australe où il est la doctrine de base, officiellement prônée et reconnue, de la société.

198. L'Assemblée générale a condamné à maintes reprises le régime raciste de l'Afrique du Sud pour sa politique d'*apartheid* et réaffirmé la légitimité de la lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud. La légitimité de la lutte du mouvement de libération contre le régime raciste, y compris la lutte armée, elle aussi a été reconnue. L'Assemblée générale a réaffirmé l'engagement pris par les Nations Unies d'éliminer l'*apartheid* et de créer une société démocratique en Afrique du Sud. Tous les Etats Membres ont été priés de prendre des mesures efficaces contre l'*apartheid* pour isoler le régime raciste sud-africain et de donner leur plein appui au mouvement de libération nationale. Les pays qui continuent à coopérer étroitement avec le régime raciste ne travaillent certes pas à l'élimination du système d'*apartheid*.

199. Malgré les efforts faits par les Nations Unies, le système d'*apartheid* prévaut toujours en Afrique du Sud. Je voudrais rappeler quelques faits pour illustrer les graves injustices qui caractérisent ce système. Sur 10,7 millions de travailleurs en Afrique du Sud, neuf millions sont non blancs. De plus 64 p. 100 de la masse totale des salaires vont à 1,7 million de travailleurs blancs et les 36 p. 100 restants sont versés à 9 millions de travailleurs non blancs alors que 75 p. 100 de la population non blanche vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'économie de l'Afrique du Sud repose sur l'exploitation à l'extrême de la population non blanche.

200. Les investissements directs des Etats-Unis en Afrique du Sud sont de deux milliards de dollars et le volume des échanges commerciaux représente 3,4 milliards de dollars par an. Tous ces faits soulèvent la question de savoir si les intérêts économiques étrangers servent vraiment les intérêts de la majorité de la population sud-africaine. La réponse est évidente : non. La grande majorité de la population en Afrique du Sud connaît des conditions de vie inhumaines, sans qu'il y ait la moindre lueur d'espoir d'une amélioration. De plus, les représentants de la population de couleur sont tenus à l'écart du pouvoir et n'ont aucune possibilité de se défendre contre l'arbitraire exercé par les autorités.

201. Les injustices sociales et la terreur pratiquées par les autorités racistes ont renforcé la résistance populaire au système d'*apartheid*. Les étudiants noirs ont organisé une révolte massive contre la discrimination raciale dans l'enseignement. Les travailleurs noirs ont organisé des grèves pour réclamer des salaires plus élevés et de meilleures conditions de vie. Il y a eu d'importantes manifestations contre les déplacements forcés et les réinstallations de communautés entières dans les zones urbaines et rurales. La résistance des Eglises, elle aussi, s'est intensifiée au cours de l'année écoulée. Les femmes commencent à jouer un rôle plus actif dans le mouvement qui existe à l'échelle nationale pour une société plus juste.

202. Le régime raciste a recours à des mesures brutales de répression contre les mouvements populaires. Des membres du mouvement de libération nationale ont été arrêtés par la police du régime raciste. Six combattants de la liberté ont été condamnés à mort par le tribunal de

Pretoria. La communauté internationale a été mobilisée pour essayer de sauver leurs vies. Dans la série de protestations, il faut mentionner la réunion extraordinaire qui a été convoquée par le Comité spécial contre l'*apartheid* à l'occasion de la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. M. Leonard Hinds, un des représentants de l'Association internationale des avocats démocrates, y a déclaré que

« avec 130 personnes exécutées chaque année, l'Afrique du Sud connaît l'un des taux les plus élevés de crime judiciaire. Un adulte sur quatre est emprisonné, chaque année, pour infraction à l'*Urban Policy Act* ou aux lois racistes sur les laissez-passer⁵. »

La réunion extraordinaire a publié une déclaration concernant les prisonniers politiques sud-africains qui dit :

« Le Comité spécial s'engage solennellement à redoubler d'efforts en solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains jusqu'à ce que le régime d'*apartheid* soit éliminé et remplacé par un Etat démocratique pour toute la population de l'Afrique du Sud. Il invite tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les particuliers à coopérer avec lui dans l'accomplissement de ce devoir international obligatoire⁶. »

203. C'est par sa politique de bantoustanisation que le régime de Pretoria cherche à résoudre le problème racial en Afrique du Sud. Allant à l'encontre des décisions des Nations Unies, ce régime a proclamé « indépendant » le quatrième bantoustan, le Ciskei. Par cet acte, le régime raciste prive en fait le peuple africain de son droit à la citoyenneté et ne fait qu'accuser les différences ethniques de la population. C'est pourquoi ce que l'on appelle la politique des « homelands » doit être condamnée.

204. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a consenti de grands efforts pour mobiliser l'opinion publique mondiale contre le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Ce comité a établi des contacts avec de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le monde entier. Ses efforts ont abouti à une intensification des protestations contre le régime raciste de Pretoria. Tous les opposants au régime raciste ont appris, avec une grande satisfaction, que le Conseil œcuménique des églises a rompu ses liens avec les banques qui fournissaient un appui financier à l'Afrique du Sud. Nous voyons là un exemple remarquable qui devrait être suivi par de nombreuses autres organisations.

205. Ma délégation appuie pleinement la recommandation du Comité spécial tendant à proclamer l'année 1982 Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. En sa qualité de membre du Comité spécial contre l'*apartheid* et depuis la création de ce dernier, la République populaire de Hongrie a appuyé pleinement tous les efforts déployés par les Nations Unies pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. Notre peuple et notre gouvernement se déclarent solidaires du peuple d'Afrique du Sud et appuient la lutte du mouvement de libération pour une société démocratique fondée sur les principes d'humanité et de justice.

206. Nous sommes certains que le système inhumain d'*apartheid* ne pourra subsister beaucoup plus longtemps; en effet, le régime minoritaire raciste ne parviendra pas à s'opposer à la pression conjointe du mouvement de libération et de la communauté internationale. Nous sommes certains que l'élimination totale de l'*apartheid* en Afrique du Sud contribuera à la paix et à la sécurité sur le continent africain et dans le monde entier.

207. M. KAPLLANI (Albanie) [interprétation de l'anglais] : L'Assemblée générale examine, une fois encore, le point de l'ordre du jour relatif à la politique d'*apartheid* du régime réactionnaire d'Afrique du Sud.

208. L'abominable et exécration politique d'*apartheid* est une négation de toutes les normes élémentaires des valeurs humaines. Il signifie que l'on dénie le droit de vivre en tant qu'êtres humains aux quatre cinquièmes de la population sud-africaine. Par sa politique de bantoustanisation, le régime de Pretoria a transformé l'Afrique du Sud en un véritable camp de concentration pour plus de 20 millions de Noirs qui, depuis que les colons blancs ont établi leur domination, il y a 350 ans, n'ont pas connu un seul jour de paix, de liberté et de justice. Ils ont, au contraire, connu l'oppression perpétuelle, l'exploitation et la répression exercées par une minorité raciste blanche.

209. Chaque fois que l'on parle d'*apartheid*, chacun pense au massacre de Sharpeville, commis de sang-froid par les fascistes sud-africains, il y a quelque 20 ans. Mais cet acte de terrorisme s'est répété de nombreuses fois au cours des deux dernières décennies, non seulement en Afrique du Sud mais dans d'autres régions du monde, et par d'autres oppresseurs. Mais toute cette terreur semée par les Blancs n'a pu éteindre le désir brûlant de liberté du peuple azanien qui demeure inébranlable en dépit de ses sacrifices suprêmes.

210. Il est encourageant que la lutte du peuple azanien contre l'*apartheid* s'intensifie chaque jour à l'intérieur de l'Afrique du Sud. La résistance de la population noire a atteint le niveau national. Les étudiants noirs et d'autres couches de la population autochtone se sont soulevés dans un mouvement de résistance nationale. Il ne fait aucun doute que cette résistance prend la forme d'un mouvement de libération nationale qui intensifie la lutte clandestine armée contre de nombreuses cibles du régime raciste. Alors que la terreur fait rage contre les Noirs en Afrique du Sud et que les racistes de Pretoria continuent de mener une guerre raciale contre des millions d'autochtones, les combattants de la liberté, pour leur part, ont montré leur détermination de répondre à la violence par la violence, jusqu'à ce qu'un terme soit mis au régime détestable d'*apartheid*.

211. La politique d'*apartheid* suivie avec tant d'obstination par le régime raciste d'Afrique du Sud a été fortement condamnée par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organismes du système des Nations Unies. Cette politique a été rejetée par l'ensemble de l'opinion publique mondiale progressiste qui a dénoncé, dans les termes les plus fermes, ces pratiques coloniales et fascistes.

212. En dépit de la condamnation mondiale et de sa mise au ban de l'humanité par la plus grande partie du monde, le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud continue d'exister contre la volonté de plus de 20 millions d'Azaniens et malgré une forte opposition de tout le continent africain et de toute l'opinion publique mondiale.

213. Cela n'est possible, de nos jours, que parce que l'Afrique du Sud bénéficie de l'appui politique, diplomatique, économique et militaire des puissances impérialistes, et en premier lieu des Etats-Unis qui ont intérêt à sauver le régime raciste sud-africain de l'effondrement total, car l'Afrique du Sud s'est avérée être un avant-poste du colonialisme et de l'impérialisme et le meilleur instrument pour préserver et faire progresser les intérêts américains sur le continent sud-africain.

214. Comme on le sait, un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud a été décrété. Cependant les armes et autres matériels de guerre continuent plus que jamais d'arriver en Afrique du Sud. Au cours des cinq dernières années, le régime raciste de Pretoria a reçu des armes pour une valeur de plus de 6 milliards de dollars.

215. Selon des renseignements fournis par l'ONU, plus de 2 400 banques, entreprises et autres types d'organisations, principalement des Etats-Unis et des pays occidentaux, fournissent une aide au régime raciste d'Afrique du Sud. L'année dernière seulement, les racistes de Pretoria ont reçu des prêts et des crédits qui représentaient 850 mil-

lions de dollars, alors que la somme totale des prêts qu'ils ont reçus jusqu'à présent représente 12,5 milliards de dollars.

216. Il ne fait aucun doute que cette énorme assistance militaire, allant de pair avec l'aide économique fournie par les banques étrangères, surtout par celles des Etats-Unis, a contribué à renforcer le régime d'*apartheid* et à accroître son intransigeance, son arrogance et son défi de l'opinion publique mondiale. Le budget militaire de l'Afrique du Sud a continué d'augmenter d'année en année. Ces dernières années, en particulier, il a augmenté de façon considérable. On dit que pour l'année fiscale à venir, l'augmentation sera de 30 p. 100. Les dirigeants de Pretoria ont indiqué en public que la plus grande partie de ce budget, qui est de dix fois supérieur à celui de 1974, sera utilisée surtout pour développer les arsenaux militaires.

217. Il existe déjà une coopération bien connue dans le domaine nucléaire entre certains pays occidentaux et l'Afrique du Sud, et entre Israël et l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a le complexe industriel militaire le plus important du continent africain, capable même de fabriquer des armes nucléaires. Les armes nucléaires aux mains des fascistes de Pretoria signifient pour eux un nouvel encouragement pour opprimer, de façon encore plus impitoyable que par le passé, la population noire majoritaire de l'Afrique du Sud et de la Namibie. C'est aussi pour eux un encouragement à menacer l'indépendance et la sécurité des Etats africains et de tout le continent africain. Des faits irréfutables l'ont prouvé. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud a créé une situation sérieuse et explosive dans cette partie du continent africain par son oppression brutale de la population noire où des milliers et des milliers de Noirs ont été jetés en prison, torturés et même assassinés, par ses attaques et ses actes d'agression contre l'Angola et le Mozambique et son occupation illégale et continue de la Namibie où sont stationnés quelque 80 000 soldats dotés d'un équipement lourd.

218. Mais, placé sous la pression des coups que ne cessent de lui asséner les peuples azanien et namibien en lutte et l'accession du Zimbabwe à l'indépendance ayant mis encore plus en relief le régime d'*apartheid* pratiqué en Afrique du Sud, se sentant boycotté et isolé de la plus grande partie du monde, le régime de Pretoria a recours à certaines tactiques trompeuses. Il proclame son intention d'opérer des réformes et essaie ainsi de camoufler certaines des caractéristiques les plus horribles de sa politique d'*apartheid*. Mais ni les peuples martyrs d'Azanie et de Namibie qui ont été longtemps soumis à la politique impitoyable et cruelle de l'*apartheid* ni les peuples progressistes du monde ne se laisseront prendre à ces tactiques diaboliques.

219. Forts de leur expérience amère et de celle des autres nations africaines qui se sont débarrassées de la domination coloniale et de l'oppression raciste après des luttes longues et résolues, les peuples d'Azanie et de Namibie ont pris les armes et font preuve de leur détermination sur le champ de bataille. Ils sont bien obligés de voir que les prétendues négociations sur la Namibie sont devenues plutôt une sorte de bouclier protecteur pour cacher les machinations du régime de Pretoria en Namibie et pour lui permettre de poursuivre sa politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Il ne sont pas sans voir toujours plus clairement que la rivalité qui existe entre les impérialistes américains et les socio-impérialistes soviétiques pour se partager leurs sphères d'influence en Afrique australe constitue un véritable danger pour leur lutte de libération nationale et d'indépendance. Ils doivent se rendre à l'évidence que l'amitié que les impérialistes américains et les socio-impérialistes soviétiques offrent à ces peuples n'est qu'une ruse dont le but n'est que de spéculer sur la juste lutte des peuples et de l'orienter à leur gré pour réaliser les objectifs impérialistes.

220. De même que le régime Smith de Rhodésie s'est effondré permettant au Zimbabwe d'accéder à l'indépendance, le régime raciste de l'Afrique du Sud, nous en sommes certains, ne connaîtra pas un meilleur destin. Il est condamné à s'effondrer sous les coups assésés par les peuples d'Azanie et de Namibie dans leur lutte qui jouit de l'appui sans réserve de tous les pays et peuples progressistes du monde.

221. Le peuple et le Gouvernement de l'Albanie, qui ont toujours été aux côtés des peuples africains dans leur lutte pour leur juste cause, ont fermement condamné la politique d'*apartheid* du régime raciste de l'Afrique du Sud. Comme ils l'ont toujours fait dans le passé, ils continueront d'accorder leur plein appui aux peuples de l'Afrique australe dans leur juste lutte pour éliminer, une fois pour toutes, les derniers vestiges du colonialisme et du racisme sur ce continent.

222. M. SORENSEN MOSQUERA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Venezuela a lu avec attention le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. En premier lieu, nous voulons exprimer toute notre reconnaissance à M. Clark, du Nigéria, pour le travail inappréciable et dévoué qu'il a accompli alors qu'il présidait le Comité et pour la contribution importante qu'il a apportée lors du rassemblement de tous les renseignements sur lesquels s'est fondé le Comité spécial pour présenter son rapport. Nous félicitons également son successeur à la présidence, M. Maitama-Sule, du Nigéria lui aussi, à qui nous souhaitons tout le succès possible à la tête du Comité.

223. Pour un pays comme le Venezuela, où le fidèle respect des droits de l'homme est l'un des piliers de son système démocratique, la pratique de l'*apartheid* et de toute manifestation raciste ne peut être considérée que comme un crime contre l'humanité. Lorsque de telles pratiques sont institutionnalisées — ce qui est le cas en République d'Afrique du Sud depuis 1946 — la dimension et les implications du problème nous remplissent d'épouvante. C'est une aberration qui blesse la sensibilité des pays épris de paix et champions de la démocratie et qui nuit gravement à la paix et au progrès.

224. L'*apartheid* n'est que l'anéantissement, par la force, des droits les plus fondamentaux d'un peuple. Dans le cas de l'Afrique du Sud, il s'agit d'une minorité blanche qui opprime la grande majorité autochtone de la population au moyen d'un gigantesque appareil de répression mis en place par le régime de Pretoria à l'aide de certains marchés où prospère l'industrie des armements et à partir desquels s'approvisionnait le colonialisme. Ce sont eux qui prétendent faire revivre le colonialisme sous les nouvelles formes néocoloniales actuelles.

225. Si nous généralisons un peu à propos de l'*apartheid*, nous dégageons deux composantes. La première, la plus évidente, est la violation flagrante des droits de l'homme. L'autre est directement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales puisque l'*apartheid* est devenu une menace constante en Afrique australe, qui compromet gravement les possibilités de paix dans le monde, du fait que le gouvernement de l'*apartheid* a facilement transformé les Etats militairement plus faibles que lui en cible de ses agressions constantes et injustifiées qui ont pour résultat des pertes en vies humaines innocentes, la destruction des biens et la détérioration de l'environnement.

226. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* contient, notamment, la liste de toutes les activités qui ont lieu dans le monde, avec l'aide des membres de la communauté internationale, pour appuyer le peuple de l'Afrique du Sud. A la conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a eu lieu à Paris, en mai dernier — pour ne citer qu'un exemple —, on a affirmé que « la situation en Afrique australe se caractérise par des

ruptures de la paix et par des actes d'agression répétés, ainsi que par la menace toujours plus lourde d'un conflit plus vaste qui aurait de graves répercussions en Afrique et dans le reste du monde⁷ ». Peu après la Conférence, ces craintes ont été confirmées par l'agression perpétrée, sur une grande échelle, contre l'Angola et qui a provoqué une réunion du Conseil de sécurité afin de prendre certaines mesures. Cependant, le Conseil de sécurité n'a pas été à même de prendre une position unifiée pour appliquer les sanctions requises, obligatoires et efficaces, conformément au Chapitre VII de la Charte, comme le recommande le Comité spécial depuis sa création même, en 1962. A cet égard, ma délégation a lu avec satisfaction le paragraphe 292 du rapport [A/36/22 et Corr.1] où le Comité spécial constate que « plusieurs pays occidentaux » sont arrivés à la conclusion, depuis une vingtaine d'années qu'il fallait imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud.

227. Une politique commune et l'accomplissement par les membres du Conseil de sécurité de leurs responsabilités spéciales, sont d'une importance fondamentale pour qu'il soit possible de prendre d'autres mesures visant à obliger le régime de Pretoria à abolir sa pratique officielle honteuse de l'*apartheid*. En effet, n'a-t-on pas répété à satiété que ce n'est que le maintien de la collaboration politique, économique et militaire avec l'Afrique du Sud qui encourage le Gouvernement de Pretoria dans son attitude méprisante et qui représente l'obstacle majeur à l'accession de la Namibie à la liberté et à l'indépendance.

228. Il convient de rappeler ici que l'Afrique australe est la seule région du continent africain — et c'est une honte pour la communauté internationale — où n'a pu aboutir complètement le processus de décolonisation appliqué par les Nations Unies dans le reste de l'Afrique. Nous voulons exprimer la profonde inquiétude que nous cause l'affaiblissement de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, ce qui permet au régime raciste de continuer à commettre ses agressions contre ses voisins immédiats et contre des pays plus éloignés.

229. Sans vouloir présenter mon pays comme un modèle pour d'autres, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Venezuela n'entretient aucune relation diplomatique, consulaire, politique, culturelle ou économique, ou toute autre relation, avec l'Afrique du Sud et décourage toute tentative de contact entre ses ressortissants et des entités sud-africaines.

230. Le Venezuela voudrait que le peuple opprimé de l'Afrique du Sud recouvre ses droits de l'homme, que les libertés inhérentes à la condition humaine s'épanouissent dans cette partie du monde comme la liberté d'expression, la liberté de mouvement, la liberté d'association en organisations syndicales, le droit à l'étude et le droit à la santé. Le Venezuela voudrait que cesse le processus ignominieux de création de bantoustans renforcé récemment par l'annonce de la fausse indépendance du bantoustan du Ciskei, processus qui vise à priver plus de deux millions de personnes de leurs droits inaliénables. Le Venezuela voudrait l'unité de la population et l'amnistie pour les prisonniers politiques dont le seul délit a été de réclamer la liberté de leur peuple. Pour la réalisation de ces objectifs, nous avons tous quelque chose à dire et quelque chose à faire. C'est ce qu'attend de nous depuis plus de 30 ans, le peuple en lutte d'Afrique du Sud.

231. M. SHABA (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : Au nom de ma délégation, je voudrais rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* pour son travail remarquable, sous la direction compétente et dynamique de son président, M. Maitama-Sule, du Nigéria. Tout au long des années, le Comité a continué d'être une source d'informations et un catalyseur pour tous les aspects de la politique de l'*apartheid* et ses répercussions

internationales. C'est pourquoi nous nous devons de féliciter le Comité pour les efforts qu'il a déployés en s'acquittant de son mandat.

232. Les systèmes sociaux d'oppression, qui vont des formes les plus grossières de l'esclavage aux formes les plus sophistiquées de l'oppression, ont jalonné l'histoire de l'humanité. Dans cette vaste gamme de formes d'oppression, l'agonie du peuple opprimé d'Afrique du Sud est l'une des plus tragiques. Ces populations languissent dans l'esclavage sous un régime inhumain d'*apartheid* fondé sur le concept répugnant de la supériorité raciale — qui rappelle la doctrine nazie.

233. Les événements de l'année passée n'ont pas été moins tragiques. Nous avons été les témoins de la poursuite du processus de renforcement de la machine d'*apartheid*. Comme l'indique le rapport du Comité spécial, le budget militaire de l'Afrique du Sud a été multiplié par 68 au cours des 20 dernières années, ce qui est proportionnel à l'accroissement de l'oppression à l'intérieur de l'Afrique du Sud et à ses agressions à l'extérieur.

234. Par sa politique néfaste de bantoustanisation, l'Afrique du Sud s'est embarquée dans un processus de compartimentage, privant plus de cinq millions d'Africains de leur droit à la citoyenneté dans leur propre pays. Torturer et assassiner les patriotes sud-africains, interdire les organisations nationales lorsqu'elles osent exprimer leur indignation, même de la façon la plus modeste, devant la politique d'*apartheid*, demeure le mode d'opération du Gouvernement sud-africain. Aujourd'hui, des populations entières sont déracinées de leurs foyers. Nous en avons eu la preuve récemment en voyant comment la police sud-africaine a passé au bulldozer et incendié les maisons de plus de 2 000 squatters juste à l'extérieur du Cap. Cela fait partie de la campagne raciste visant à disloquer les structures familiales et les moyens d'existence de la population noire dans le pays.

235. Face à cette vague de brutalité et de violence que le Gouvernement sud-africain exerce sans relâche, le peuple sud-africain n'a pas manqué de résister. Il est resté ferme dans son opposition aux violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme. Il a résisté avec détermination aux souffrances, aux douleurs, aux misères et aux humiliations infligées par le Gouvernement de l'*apartheid*. Nous nous souvenons encore avec quelle détermination des écoliers se sont battus lors des manifestations de Soweto. Nous nous souvenons de la brutalité avec laquelle le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud a répondu à ces défis. En résumé, la situation du pays est très claire dans nos esprits. Ce qui semble peut-être le plus troublant, c'est la tendance la plus récente de l'Afrique du Sud à internationaliser sa propagande fasciste qui consiste à dépeindre la lutte contre l'*apartheid* dans le pays dans un contexte autre que celui de l'opposition au racisme. La lutte contre la politique raciale de l'Afrique du Sud est une réponse logique à la répression et à la brutalité que cette politique entraîne. C'est une lutte menée à l'intérieur et, comme elle continuera à recevoir un appui de l'extérieur la lutte actuelle contre le racisme en Afrique du Sud continuera à être menée à l'intérieur. C'est pourquoi ma délégation a toujours rejeté les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour généraliser la guerre raciale dont elle est responsable. Ce qui représente un danger pour la paix et la sécurité internationales, ce n'est pas la résistance patriotique des femmes et enfants noirs sans défense qui sont soumis à un harcèlement quotidien, à la torture, au bannissement ou au meurtre, mais ceux qui mettent en joue ces innocents et commettent constamment des actes d'agression contre les pays voisins.

236. Cette oppression totale à l'intérieur de l'Afrique du Sud repose non seulement sur le système diabolique d'*apartheid* mais aussi sur des actes de détournement, d'enlève-

ment et de terrorisme en général commis par le Gouvernement de Pretoria. Le long bras de l'*apartheid* va même à l'extérieur des frontières de l'Afrique du Sud pour réduire au silence ceux qui crient leur détermination d'être libres. L'enlèvement, la liquidation physique de combattants de la liberté dans des pays africains voisins fait partie intégrante de la campagne raciste contre les opposants de l'*apartheid*.

237. Il y a deux jours seulement, le Gouvernement sud-africain a démontré qu'il était résolu à déstabiliser et, chaque fois que possible, à renverser des gouvernements de pays africains indépendants épris de paix qui se sont identifiés avec l'opposition à l'*apartheid*. En facilitant l'envoi d'une poignée de mercenaires assoiffés de sang jusque dans l'océan Indien dans le seul but de renverser le Gouvernement légitime de la République des Seychelles, le régime d'*apartheid* a, une fois de plus, donné la preuve de sa politique avouée de déstabilisation et d'agression contre tous les pays d'Afrique qui se trouvent au-dessous de l'Equateur et qui s'identifient avec la lutte du peuple sud-africain. Cette attaque armée intolérable et provocatrice sur l'aéroport international de Mahé, dans les Seychelles, fait partie intégrante d'une nouvelle politique de l'Afrique du Sud qui consiste à commettre des agressions par personnes interposées dans des régions où le droit de suite qu'elle invoquait auparavant n'est pas applicable. En condamnant cet acte barbare du terrorisme d'Etat de l'Afrique du Sud, ma délégation exprime sa solidarité totale et inébranlable avec le gouvernement et le peuple des Seychelles à la suite de cette tentative des forces extérieures de les détourner des objectifs pressants de leur développement national.

238. Entre-temps, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne l'Afrique du Sud qui a facilité cet acte de banditisme. En considérant les incidences de cette attaque pour l'avenir, la paix et la stabilité dans la région et dans le monde en général, l'Assemblée ne peut être que catégorique dans sa condamnation de cet acte infâme.

239. Il ne fait aucun doute que l'*apartheid*, qui a été qualifié de façon appropriée par l'Assemblée comme étant un crime contre l'humanité, représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ses architectes sont non seulement coupables d'atrocités méprisables contre les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, mais ils continuent, de plus, de violer la paix par des actes massifs d'agression contre les Etats africains indépendants en Afrique australe. L'invasion récente de l'Angola par les forces régulières sud-africaines et l'occupation continue de certaines parties du territoire rappellent, une fois de plus, le mépris que ce régime affiche pour l'opinion internationale. A cette arrogance, appuyée par une machine militaire colossale, s'ajoute la capacité en armes nucléaires au moyen de laquelle l'Afrique du Sud cherche à faire chanter et à terroriser l'ensemble du continent africain, grâce à la collaboration de certains pays occidentaux dans le domaine nucléaire.

240. Il est évident que la collaboration politique, économique et militaire continue de certains pays occidentaux avec l'Afrique du Sud a toujours soutenu l'*apartheid*. L'intransigeance et le défi de l'Afrique du Sud n'auraient pu se poursuivre si certains pays occidentaux avaient adopté une politique anti-*apartheid* rigoureuse. L'Afrique du Sud

n'aurait pu continuer de bafouer l'opinion publique internationale si ces pays, qui disposent des leviers politiques et économiques, avaient appuyé des sanctions économiques générales en vertu du Chapitre VII de la Charte. C'est pourquoi nous continuerons d'exiger une telle action.

241. Entre-temps, nous exprimons notre solidarité totale avec nos frères de l'Angola, du Mozambique, du Zimbabwe, du Botswana et du Lesotho qui, parce qu'ils ont refusé de se laisser intimider et réduire au silence, sont devenus les victimes de la politique d'agression du Gouvernement fasciste sud-africain. Si l'on veut triompher de l'*apartheid*, nous devons demander instamment à l'Organisation des Nations Unies de se solidariser totalement avec les Etats de première ligne, car cette solidarité est indispensable.

242. Nous aspirons tous à la paix. Ceux qui ont connu les destructions et les souffrances engendrées par la guerre ne peuvent qu'espérer que la guerre n'éclatera pas à nouveau. Pour ceux qui n'ont connu aucune paix sous l'*apartheid*, il ne peut y avoir de concept de neutralité face à l'oppression, et, à moins que l'on ne mette un terme à la situation en Afrique du Sud, la guerre générale, avec ses conséquences incalculables pour la paix et la sécurité internationales, est inévitable. La lutte en Afrique du Sud a atteint un stade crucial, et le combat mené par les forces patriotiques à l'intérieur de l'Afrique du Sud doit s'accompagner d'une action internationale accrue contre l'*apartheid*.

243. Nous notons avec plaisir les efforts des pays, organisations et particuliers qui ont fourni une assistance sur le plan politique, diplomatique, économique et matériel dans l'intérêt de la paix, de la dignité humaine et de la justice.

244. Par contre, nous nous devons d'exprimer notre déception vis-à-vis de ceux qui ont choisi une politique qui non seulement nie les croyances fondamentales en la paix, la dignité humaine et la justice mais soutient aussi l'*apartheid*. Tout en exprimant notre déception, nous pensons toutefois qu'il n'est pas trop tard pour qu'ils se rendent compte des conséquences d'une telle politique.

245. Entre-temps, nous continuons, d'espérer que, en exprimant notre solidarité avec les peuples en lutte d'Afrique du Sud, la communauté internationale redoublera d'efforts et appuiera les mouvements de libération nationale qui mènent la lutte pour la liberté et la justice dans ce pays. Nous saluons les camarades qui sont tombés aux mains des assassins et des mercenaires de Pretoria pour avoir défendu le droit à la dignité humaine du Sud-Africain non blanc. Leur sang, comme l'a dit l'un des héros de la lutte, feu Solomon Mahlangu, « nourrira l'arbre qui portera les fruits de la liberté ».

La séance est levée à 19 h 25.

NOTES

1. A/CONF. 107/8.
2. Voir A/32/267.
3. Voir E/C.10/51, par. 24.
4. Voir A/34/542.
5. Voir A/AC.115/PV.485, p. 59-60.
6. *Ibid.*, p. 81.
7. Voir A/CONF.107/8, par. 209.